



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU
VENDREDI 28 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 28 Janvier 2022

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD

MME MASSI

M. CAVANNA

MME TURBATTE

M. TAINGUY

MME PIN

M. JEROME

MME ANDREOTTI

M. CAZAUX

MME JANVIER

M. MAHALI

MME MONDONE

M. DE SAINT-SERNIN

MME AUDIBERT

M. BONNET

MME CHAMBON

M. MORENO

MME BERARD

M. CHARRETON

MME DEPALLENS

M. MASCARO

MME GHERARDI

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY

M. LE BERRE

M. LEONI

M. TROUILLAS

M. RAYNAUD

MME GENETELLI

M. TANGUY

M. GUTIERREZ

MME JOUVE

M. CAMPUS

M. BONNEFOY

MME MANZANARES

M. BROCHOT

MME BIZAT

M. PARDIGON

MME FORTIAS

M. PELLETIER

MME MOUSSAOUI

MME PASQUALI-CERNY

MME DRIDI

MME LAYEC

MME DIR

M. PELISSOU

MME VALLIORGUES

MME VEYRAT-MASSON

MME DIAZ

M. DHO

M. KOUTSEFF

MME ROUSSEL

MME LAVALETTE

M. NAVARRANNE

M. LEROY

MME BRUNEL

M. DE UBEDA

M. DEPALLENS

MME MUSCHOTTI

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021.....	5
COMPTE RENDU DES DECISIONS.....	5
SECURITE CIVILE	6
EDUCATION	7
RESSOURCES HUMAINES.....	8
FINANCES.....	10
MARCHES PUBLICS	35
CULTURE	36
PROPRIETES FONCIERES	37
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	45
EMPLACEMENTS.....	46
DEFI CLIMATIQUE	47
ECOLOGIE URBAINE.....	48
JEUNESSE	49
SPORT	62
TRAVAUX COMMUNAUX.....	67
CLOTURE DE LA SEANCE	67

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 28 janvier à 9 heures 01, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 9 H 01 —

M. FALCO :

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance publique du Conseil Municipal de ce jour et je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme CHAMBON	Elle a donné pouvoir à M. MORENO ;
M. CHARRETON	Il a donné pouvoir à M. CHENEVARD ;
M. TROUILLAS	Il a donné pouvoir à M. DHO ;
M. GUTIERREZ	Il a donné pouvoir à M. LE BERRE ;
M. PELLETIER	Il a donné pouvoir à Mme FORTIAS ;
Mme VALLIORGUES	Elle a donné pouvoir à M. DE SAINT-SERNIN ;
Mme MUSCHOTTI	Elle a donné pouvoir à M. DEPALLENS ;

-O-

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Mes chers collègues, si vous le permettez, je vais mettre aux voix le compte rendu... le procès-verbal d'abord de la séance du 17 décembre et le compte rendu des décisions. S'il n'y a pas de remarques, je les mets aux voix. Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés. Je vous en remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

SECURITE CIVILE

Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD, Premier Adjoint

01.1.01

Autorisation de signer la convention pour permettre le survol du Mont Faron par des aéronefs pour assurer des missions de reconnaissance sur le front rocheux du massif

M. FALCO :

Je passe la parole à Monsieur CHENEVARD Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, nous surveillons 19 sites sur le Faron... autour du Faron. Nous les surveillons pour vérifier qu'il n'y ait pas de mouvements de roches. Nous les surveillons avec des visées laser et lorsqu'il y a des mouvements en particulier, on a besoin d'envoyer des moyens aériens, avec ou sans pilote. C'est donc l'objet de cette convention que nous proposons à votre vote entre la Ville, la Métropole, la préfecture maritime, la société Géolithe et la société SAF Hélicoptères.

M. FALCO :

S'il n'y a pas de remarques, je vais la mettre aux voix. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

EDUCATION

Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

02.1.01

Autorisation de rémunérer les auteurs illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur livres » au titre du parcours culturel de l'élève

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. C'est la délibération 02.1.01 et c'est une autorisation de rémunérer les auteurs-illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur livres », une opération qui a été créée en 2006 et qui est au bénéfice de 32 classes du CP au CM2. Les auteurs-illustrateurs impliqués cette année sont Aurélie GUARINO, Florence LANGLOIS, Alex GODARD et Hubert CAMPIGLI pour un montant de frais d'hébergement de 3 200 € et une rémunération de 15 600 €.

M. FALCO :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01

Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) au service Droit des sols au sein de la Direction Développement Urbain de la DGA Aménagement et Développement - Recours à un agent contractuel

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez avec les ressources humaines.

Mme MASSI :

C'est une délibération habituelle. En effet, c'est sur le remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme de catégorie B. Si jamais nous ne trouvons pas en interne, pouvoir recourir à l'externe.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

02.4.02

Autorisation de rembourser la part salariale des tickets restaurant volés à la Direction Jeunesse

M. FALCO :

La suivante, la 02.4.02, Josée.

Mme MASSI :

C'est l'autorisation de rembourser la part salariale des tickets restaurant volés à la Direction Jeunesse. Cela concerne neuf agents pour un montant de 372 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.1.01

Présentation du Rapport Annuel 2020 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST)

M. FALCO :

Je passe la parole à Monsieur CAVANNA Robert.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, c'est la présentation du rapport annuel de la société d'économie mixte B.G.O. FIRST.

M. FALCO :

Madame TURBATTE, Monsieur LE BERRE et Madame BIZAT ne participent pas au vote mais restent dans la salle.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Madame TURBATTE, Monsieur LE BERRE et Madame BIZAT ne participent pas au vote

L'article 03.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

03.1.02

Transmission du rapport d'activité 2020 et du compte administratif 2020 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

On prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2020 des différents E.P.C.I.

M. FALCO :

Tu les cites.

M. CAVANNA :

Il y a le Syndicat Intercommunal pour la Pratique des Sports de Glace. Il y a le Syndicat des communes du Littoral. Il y a le S.I.L.I.A.T. et il y a la Métropole M.T.P.M.

M. FALCO :

On prend acte, mes chers collègues. Je vous en remercie.

Madame MONDONE, Monsieur PARDIGON, Monsieur JEROME,
Madame MANZANARES, Madame DRIDI, Madame TURBATTE,
Madame FORTIAS, Monsieur LEONI, Madame GENETELLI, Monsieur
LE BERRE, Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur BROCHOT ne participent
pas au vote.

Monsieur GUTIERREZ, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur
LE BERRE, ne participe pas au vote.

Madame VALLIORGUES, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur
de SAINT-SERNIN, ne participe pas au vote.

L'article 03.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

03.1.03

**Compte rendu d'activité 2020 de la société Oméga+, délégataire pour
l'exploitation des salles de spectacle Zénith Oméga et Oméga Live**

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

On continue en prenant acte du compte rendu d'activité 2020 de la société
Oméga+ qui a pendant quelques mois exploité le Zénith.

M. FALCO :

Avant que nous le reprenions en régie. Oui ? Non, je croyais que vous vouliez...
Vous voulez vous exprimer ? Avec plaisir, prenez la parole.

M. KOUTSEFF :

Mes chers collègues. Au sujet de cette délibération, je tiens... tenais à rappeler
les... l'affichage public. Les panneaux d'expression libre de la Ville sur lesquels il est
interdit d'afficher des affiches à caractère commercial ne sont pas du tout respectés,
cela depuis plusieurs années, on le voit. Donc j'aimerais que l'on puisse acter qu'à
partir de maintenant, il y aura des poursuites, comme c'est écrit sur les panneaux, pour
les affiches de concerts et de spectacle commercial. Merci, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Oui, c'est vrai. C'est très dur, dans toutes les collectivités d'ailleurs, si l'on circule un peu dans le département, de tenir ces panneaux d'expression libre, effectivement. Votre remarque est pertinente. Maintenant, c'est très dur de les faire respecter parce que quand vous faites une remarque à une association, le lendemain, il y a autre chose qui s'y affiche. Mais on essaie d'y veiller.

Madame BRUNEL, vous voulez vous exprimer ? Après ? Pardon. Bien.

Donc nous avons...

M. KOUTSEFF :

Pardon Monsieur le Maire...

M. FALCO :

Allez-y, continuez.

M. KOUTSEFF :

... excusez-moi de vous couper. Je vous rappelle que vous gérez, nous gérons le Zénith...

M. FALCO :

Oui.

M. KOUTSEFF :

... et que le Zénith colle sur ces panneaux.

M. FALCO :

Tout à fait. Mais vous savez qu'il y a eu la gestion privée...

M. KOUTSEFF :

J'entends.

M. FALCO :

... du Zénith. Il y a eu un passage, il y a eu des habitudes qui ont été prises, mais on veillera à ce que le Zénith n'affiche pas sur ces panneaux.

M. KOUTSEFF :

Très bien. Merci beaucoup.

M. FALCO :

Effectivement.

Bien. Robert tu poursuis.

M. CAVANNA :

On l'a votée celle-là ?

M. FALCO :

On l'a votée ? Non.

M. CAVANNA :

Je ne crois pas. Non, non, on ne l'a pas votée.

M. FALCO :

On la vote.

Alors qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

03.1.04

Garantie d'emprunt en faveur de l'Entreprise Sociale de l'Habitat LE LOGIS FAMILIAL VAROIS pour le remboursement des lignes du prêt réaménagées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon la quotité de garantie accordée à l'origine par la Ville de Toulon

M. FALCO :

La 03.1.04, c'est la garantie d'emprunt à travers l'Habitat, le LOGIS FAMILIAL VAROIS.

Robert.

M. CAVANNA :

C'est une garantie que l'on avait déjà accordée. Ils réaménagent les modalités de leur prêt, donc il faut à nouveau valider ce réaménagement.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur une offre de réaménagement de crédit du LOGIS FAMILIAL entraînant le renouvellement de la garantie d'emprunt de la mairie. Ce n'est donc pas une nouvelle décision mais la reconduction d'une pratique antérieure.

Si nous ne pouvons qu'approuver le fait que la Ville se porte garant pour améliorer les conditions d'emprunt des Entreprises Sociales de l'Habitat, ce qui explique que notre vote y sera favorable, nous souhaitons profiter de cette occasion pour éviter... pour évoquer plus largement la politique municipale sur le logement social, dont la garantie d'emprunt est un aspect.

Rappelons que le nombre de demandes de logements sociaux à Toulon est très élevé. Il est de plus de 5 200 demandes en 2017, en 2018, en 2019. Un chiffre très important, très stable, tandis que la demande d'attribution, elle, a drastiquement baissé : 991 en 2017, 639 en 2018, 624 seulement en 2019. Il y a donc une véritable tension sur le logement social à Toulon, tension qui va s'accroissant. Or, ces demandes concernent le plus souvent des Toulonnais qui vivent déjà à Toulon, mais qui y sont mal logés ou qui ont besoin d'un loyer plus adapté à leurs moyens. Et en cette période d'augmentation générale du coût de la vie, cela est d'autant plus flagrant et le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages.

Dans notre Ville où 70 % de la population est éligible au logement social, les loyers privés deviennent insupportables pour beaucoup de nos concitoyens et cette ponction mensuelle a de lourdes conséquences sur les familles, mais aussi sur l'économie générale de la cité, car ce qui est consacré à se loger n'est pas consommé et n'est pas, n'alimente pas l'économie locale.

Depuis la création de la loi SRU il y a maintenant plus de 20 ans, les besoins ne font que s'accroître. Alors nous ne disons pas, et pas du tout, que rien n'est fait, pour preuve d'ailleurs le levier de la garantie d'emprunt qui est mobilisé ici, nous disons que ce n'est pas assez. Qu'a-t-on répondu aux 4 583 familles qui en 2019 se sont vues refuser leur demande ? Le logement des familles modestes de notre Ville dans des lieux dignes, la protection de nos concitoyens contre des marchands de sommeil, relèvent de nos responsabilités. Or, on le sait, le *turnover* en matière de logement social étant faible, la seule direction qui peut être prise en compte est celle d'une politique de construction raisonnée et assumée.

Pour l'assumer, outre l'apport de garantie de la Ville, il y a d'autres leviers. La loi a créé la possibilité pour les collectivités de prendre en charge financièrement le coût du foncier, rendant ainsi possible la construction de logements sociaux sur notre territoire. Quelle est la position de votre municipalité sur ce point ?

Je parlais d'une politique de logement raisonnée. En effet, il est possible de mener une politique de logement qui favorise la mixité sociale en relevant les plafonds d'accès au logement social. Dans notre Ville qui souffre de quartiers qui concentrent des populations en difficulté, ce choix serait une décision de nature à agir sur le vivre-ensemble.

Enfin, considérons aussi le logement social comme un levier économique. Les bailleurs sociaux sont aussi des employeurs sur la gestion de leur parc et des investisseurs, comme le montre d'ailleurs cette délibération. Encourageons la création de postes de gardiens formés, garants du lien social et du respect des lieux communs, ce qui contribue à développer l'emploi et à favoriser le sentiment de sécurité dans nos quartiers. Là encore, ces actions permettent d'agir sur l'économie et sur le social. Que mettez-vous en place en ce sens ?

Pour le logement, comme le montre cette délibération, une municipalité peut et doit être un acteur central. C'est d'ailleurs une attente légitime de ces milliers de familles de Toulonnais qui y ont droit. C'est le socle de leur intégration dans le tissu social, économique et culturel de la Ville, mais aussi un levier du développement de l'économie et de l'emploi. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous abordez un sujet effectivement qui est un sujet qui interpelle les Maires, et, je crois, l'ensemble des Maires de ce département, puisqu'à part deux... ou des communes qui se comptent sur les doigts de la main, sur les 153 communes du département, personne n'atteint le taux de logements sociaux imposé par la loi Duflot qui est de 25 %. Nous sommes à 18 %. Lorsque je fais le bilan dans la Métropole, nous avons fait des efforts à la Ville de Toulon. Vous nous dites qu'il faut construire des logements sociaux. Sachez que pour atteindre ce taux de 25 %, il faudrait construire sur la Ville de Toulon 6 800 logements supplémentaires – 6 000 logements supplémentaires. Et les bailleurs sociaux, puisque ce n'est pas nous qui construisons les logements sociaux, vous le savez, c'est les bailleurs, il leur faudrait 110 hectares. Madame BRUNEL, s'il y a quelques hectares qui m'ont échappé sur la Ville, il faut me le signaler. Nous préempterons immédiatement et nous essaierons de les accueillir. La Ville de Toulon est une ville... une très belle Ville, particulière...

Mme BRUNEL :

Il y a beaucoup de constructions à Toulon, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Entre Faron et Méditerranée, mais c'est une Ville très étroite et effectivement, le foncier disponible se fait de plus en plus rare. Mais enfin, avec 18 %. Vous m'avez parlé des marchands de sommeil, ça a été – M. CAVANNA va vous en parler – ça a été l'objet de deux mandats. Dans le centre ancien, sur les 23 hectares de ce centre ancien, on a réhabilité ou construit 3 600 logements. On a fait effectivement de gros efforts. Après, la politique et ce que je souhaite, d'ailleurs, c'est un peu l'objet de mes interventions auprès des ministères concernés, il serait bon... et ce que souhaitent l'ensemble des Maires d'ailleurs de la Métropole qu'il y ait une vision métropolitaine sur le logement social.

Ce serait beaucoup plus juste parce qu'il y a des communes qui possèdent sur la Métropole ce foncier disponible que nous n'avons plus et qui pourrait équilibrer, si on calculait un taux métropolitain. Parce qu'en plus, vous le savez, ne pas atteindre les 25 % pénalise les communes, mais pénalise également les budgets des communes puisqu'on paie le Préfet nous réclame et réclame à 11 communes sur 12 de la Métropole, une part qui correspond aux logements sociaux qui ne sont pas construits. Voilà.

Monsieur CAVANNA qui a présidé Toulon Habitat pendant de nombreuses années et M. MAHALI pourraient vous répondre, mais nous dire que l'on ne fait rien sur le logement social, c'est totalement faux. C'est une de nos préoccupations. On réhabilite. Monsieur CAVANNA va vous parler de tous les efforts de réhabilitation qui ont été faits à la Beaucaire et ailleurs, dans bon nombre de secteurs. Vous parlez de gardiens. On n'a pas attendu que vous nous fassiez la remarque pour le mettre en place.

Je cède la parole à Monsieur CAVANNA.

Mme BRUNEL :

Ils ne sont pas formés.

M. CAVANNA :

Oui, s'agissant de l'emploi et des gardiens, cela fait de très nombreuses années que nous nous sommes conformés avec THM au décret gardiens et qu'ils sont installés dans les cités. Sur le plan de l'emploi, lorsque l'on a eu l'obligation au 1^{er} janvier de fusionner avec TSH, le postulat qui a été posé a été de dire qu'il n'y aurait pas de plan social, donc je veux dire, sur le plan social, on n'a aucune leçon à recevoir de qui que ce soit.

Mme BRUNEL :

C'est pour ça que les habitants se sentent si bien ici, et en sécurité.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous me redemandez la parole après, je vous la donne. Promis. Mais on essaie de débattre tranquillement. On est calmes. Après, vous me demandez la parole, je vous la rends.

M. CAVANNA :

Monsieur le Maire a évoqué la difficulté liée au foncier. Si l'on voulait se mettre dans les clous par rapport à la loi Duflot, il faudrait construire 6 800 logements. C'est-à-dire faire trois fois la Beaucaire, ce qui veut dire 20 000 habitants de plus dans Toulon, et ce qui va avec, c'est-à-dire les écoles et toutes les infrastructures. Je ne sais pas où on les mettrait. Il faut 110 hectares.

Dans le logement social, des efforts, on en a fait. Lorsque l'on est arrivés, on a réhabilité les 10 premières années 4 500 logements sociaux. On en construit dès que l'on a des opportunités foncières, soit parce que l'Etat nous cède des terrains, soit parce que l'on arrive à en acheter, soit parce que l'on achète en VEFA auprès de promoteurs privés, mais faire plus que ce que l'on fait, c'est compliqué. D'autant que si je prends le cas de THM, et M. MAHALI pourrait vous en parler mieux que moi, il faut que l'on subisse et que l'on assume la fusion avec l'Office de la Seyne et il faut que l'on assume un certain nombre de mesures qui font que nos recettes sont réduites. Et malgré tout cela, on avance.

M. FALCO :

Momo.

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire. Monsieur CAVANNA l'a clairement indiqué. Déjà, c'est facile quand on est en face et que l'on n'a pas, permettez-moi l'expression, les mains dans le cambouis de dire, « *y'a qu'à, faut qu'on. Il faut construire.* » Oui, mais avant de construire, les principales recettes d'un office HLM et notamment de Toulon Habitat Méditerranée ce sont les loyers. Et ces loyers doivent être bien gérés et l'objectif aujourd'hui, si nous arrivons à obtenir du foncier, ce qui est particulièrement difficile, c'est déjà d'entretenir l'existant, et ce n'est pas une mince affaire au quotidien, c'est de réhabiliter, c'est de rénover. C'est également de remettre en place tout ce qui est isolation, problèmes d'infiltration. Et là, sans donner le nom du groupe, parce que c'est en discussion mais plus qu'avancée, 5 millions d'euros vont être investis dans un groupe justement pour le rénover et pour refaire l'isolation, les menuiseries, etc. Quand j'entends, et c'est facile de le dire quand on n'a pas les mains dans le cambouis, mais quand j'entends que l'on ne fait rien en matière de logement social, je trouve ça un petit peu scandaleux et un petit peu rapide.

Vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire. Qu'on nous trouve du foncier, mais alors après pas n'importe quel foncier non plus parce que quand on est bailleur social, il y a une opération financière à équilibrer et c'est très compliqué de venir équilibrer cette opération financière. Donc il faut trouver du foncier qui va nous permettre, nous, bailleur social, de mettre le curseur à zéro, pas de gagner de l'argent, mais de le mettre à zéro, d'équilibrer les comptes, voilà, tout simplement. Donc au quotidien, on n'a pas à rougir. Le logement social, on le fait, on le crée et on l'entretient, et on fait au mieux.

Monsieur CAVANNA l'a expliqué. La loi Elan a imposé la fusion des offices. Notamment, on a absorbé Terres du Sud Habitat au 1^{er} janvier 2021 maintenant et ça a eu des conséquences financières conséquentes. Donc, il faut équilibrer la balance et l'équilibre financier de Toulon Habitat Méditerranée. Voilà, tout simplement.

M. CAVANNA :

Pour vous donner juste un exemple chiffré, lorsqu'il y a plusieurs années, on a réhabilité la Beaucaire, ça a coûté 28,5 millions d'euros.

M. FALCO :

Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Monsieur MAHALI, vous n'avez pas bien entendu. J'ai bien dit « Nous ne disons pas que rien n'est fait. » Bien entendu, nous vous faisons crédit du travail qui a été réalisé, notamment en termes de rénovation. C'est un constat. C'est une réalité et il n'y a pas de discussion là-dessus.

En revanche, on ne peut pas dire à 4 583 familles qu'elles n'ont qu'à attendre parce que d'autres choix sont faits, parce que des constructions sur Toulon, il y en a à tous les coins de rue aujourd'hui.

M. MAHALI :

Trouvez-nous du foncier, Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Les autres trouvent.

M. MAHALI :

THM va construire et c'est ce que j'indiquais, mais apparemment c'est vous qui n'écoutez pas, mais ça, ce n'est pas bien grave. D'une part, ça ne construit pas à tous les coins de rue. C'est un raccourci qui est un petit peu...

M. NAVARRANNE :

Digne de moi.

M. MAHALI :

... particulièrement populiste. Je n'osais pas le dire, Monsieur NAVARRANNE. Mais lorsque – c'est ce que j'expliquais – lorsqu'un promoteur, pas un particulier, construit, le coût du foncier n'est pas le même et l'opération financière à la fin, l'équilibre n'est pas le même. Et quand on est un bailleur social, la problématique est là. Donc on ne peut pas dire que ça construit de partout. C'est faux. Et trouvez-nous du foncier qui est rentable et nous construirons.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, Toulon est une Ville qui devient attractive et, vous le savez, on a encore pris un peu plus de 2 600 habitants dans l'année, des jeunes qui arrivent, 6 000 étudiants qui arrivent dans le cœur de Ville, qui sont arrivés, donc qu'il faut loger. Il y a des actifs qu'il faut loger puisque ce dynamisme fait qu'il y a des jeunes couples qui s'installent. On développe l'activité économique, les start-up. Donc c'est cet équilibre qu'il faut trouver et le foncier est rare, voilà, donc la difficulté est là.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole. Vous vouliez encore intervenir Madame BRUNEL ?

Mme BRUNEL :

Non, non.

M. NAVARRANNE :

Merci. Je me permets de rentrer dans ce débat sur le logement social. D'abord, je m'étonne beaucoup que des courants politiques qui ont dirigé ce pays ou qui le dirigent encore, Madame BRUNEL, vous êtes au parti socialiste, je rappelle que vous avez eu un mandat de 2012 à 2017 enfin votre courant politique, le Maire-Président a même été ministre, sénateur et donc a participé à des gouvernements de la droite, ce que l'on appelle communément la droite qui a beaucoup oublié de ses valeurs et même maintenant, il soutient...

M. FALCO :

Droite républicaine.

M. NAVARRANNE :

... Vous assaisonnez les choses comme vous voulez, mais enfin ceci dit...

M. FALCO :

Je soutiens qui je veux.

M. NAVARRANNE :

Oui, oui. Et donc, moi je m'étonne... vous tenez à votre liberté, mais je m'étonne déjà que...

M. FALCO :

Vous, vous hésitez entre ZEMMOUR et Marine LE PEN.

M. NAVARRANNE :

Mais je n'hésite absolument pas et vous le savez.

M. FALCO :

Écoutez, on ne va pas faire du Conseil Municipal un débat présidentiel. On aura bien le temps de parler des présidentielles.

M. NAVARRANNE :

Moi, je ne vous parle pas...

M. FALCO :

Mais c'est vous qui parlez de soutien.

M. NAVARRANNE :

Non. Je ne vous parle pas de l'élection présidentielle.

M. FALCO :

Mes soutiens, je les assume, Monsieur NAVARRANNE. Mais parlez du logement, si vous permettez.

M. NAVARRANNE :

Vous savez que j'assume aussi les miens. Je n'ai aucune hésitation pour l'élection présidentielle.

M. FALCO :

Vous ne savez pas où vous en êtes entre le roi et la République. Vous vous posez beaucoup de questions.

M. NAVARRANNE :

Mais vous savez... Mais je siège avec le roi. Vous avez quelque chose contre lui ?

Mme BRUNEL :

On n'a pas besoin de vous pour faire notre défenseur, Monsieur NAVARRANNE. Merci.

M. NAVARRANNE :

C'est ce que l'on appelle une boutade. Vous voyez, il suffit de lire *Var-Matin*...

M. FALCO :

Allez, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Monsieur le Maire fait référence à un article de *Var-Matin* qui parlait effectivement de mon grand-père royaliste. Ce n'est pas génétique.

M. FALCO :

C'est le droit de chacun.

M. NAVARRANNE :

Au grand désespoir de mon grand-père, j'étais un affreux républicain.

M. FALCO :

Je n'ai pas critiqué et surtout pas votre grand-père qui était un homme de grande valeur.

M. NAVARRANNE :

C'était un trait d'humour, Madame BRUNEL, par rapport à « Le roi. Vive le roi. Les royalistes. »

M. FALCO :

Allez, allez. Allez.

M. NAVARRANNE :

Je m'étonne, mes chers collègues, puisque vous avez, Madame BRUNEL, avec le parti socialiste, vous, Monsieur le Maire-Président, ancien ministre, participé à des gouvernements. Personne en fait ne se pose la question du grand déclassement. C'est-à-dire pourquoi aujourd'hui nous avons autant de demandes de logements sociaux. Très naturellement, je ne connais pas de familles qui n'aspirent pas à pouvoir s'héberger toute seule, avoir recours à l'achat par un crédit, ou même directement comme ça, d'un appartement ou d'une maison. Ce grand déclassement, c'est la responsabilité de ces formations politiques auxquelles vous continuez d'appartenir. Mais quand je vous entends, parce qu'il y a aujourd'hui légitimement de la part de nos concitoyens qui sont dans la difficulté, un devoir de légitime solidarité, je voudrais vous poser la question. Comment assumer la solidarité quand sans cesse, vous continuez aussi par votre mutisme ou par votre action, à soutenir l'aggravation des maux ? J'entendais parler du vivre-ensemble. Vous savez, à la Beaucaire, à Guynemer, à Sainte-Musse, ce n'est même plus de vivre ensemble que les gens veulent. Ils veulent juste choisir, vivre ou ensemble, ils veulent juste pouvoir vivre. Alors ce vivre-ensemble, c'est en fait la belle carapace, le papier cadeau sur lequel vous appelez la mixité sociale, allez, autre carapace, autre cadeau, en fait, le multiculturalisme. La France a été capable d'accueillir dans son pays des immigrés venus d'un peu partout. Des Italiens, des Espagnols.

M. FALCO :

Tout à fait. J'assume, moi.

M. NAVARRANNE :

Eh oui, Monsieur RAYNAUD, ça repart parce que dans le logement social...

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous êtes fier de votre grand-père. Moi, je suis fier du mien.

M. NAVARRANNE :

Vous avez raison de l'être parce que c'est ce qui a donné d'extraordinaires Français. Quand on dit : « *Trouvez-vous des effets positifs à l'immigration ?* », je dis oui et je prends par exemple comme exemple Michel-Ange. Il y a des effets positifs à ce que l'on a appelé ou ce que l'on appelle l'immigration, mais posons-nous la question aujourd'hui d'une situation donnée. Sous le gouvernement d'Emmanuel MACRON, c'est 2 millions d'immigrés qui sont rentrés dans le pays.

Et vous le savez, dans ces immigrés, ou tout du moins dans la partie des légaux, puisque c'est là où l'on peut juger des statistiques, 14 % venaient pour le travail. C'est-à-dire que le reste venait sans travail et donc avait légitimement, vu leurs capacités financières et sociales, légitimement besoin de logement social. Je ne leur en fais pas grief. Nous laissons venir ces gens et ces gens pensent pouvoir trouver chez nous plus de calme, peut-être pas de l'opulence, mais au moins de la tranquillité.

En un mot comme en cent, si on continue cette folle politique, on va continuer à aggraver les maux, encore une fois. Ça n'est pas une question de rejet. C'est une question de constat. Ou alors, expliquez-moi comment vous allez, vous, Monsieur le Maire, résoudre l'équation impossible de construire 25 % de logements sociaux sur la Ville de Toulon tout en continuant à accueillir, et c'est tout à fait leur droit puisqu'on laisse ces gens venir et qu'on crée même des appels d'air. Moi, je n'en veux pas à ces gens-là, mais je le dis, si l'on continue à inciter et à laisser venir une immigration pauvre qui croit venir trouver chez nous un peu de confort et de tranquillité, on aggrave non seulement la situation des Français qui, chez eux, même d'origine immigrée, parce qu'il y a beaucoup, comme vous le dites, dans les générations d'immigrés de première et de deuxième génération, même des électeurs qui pensent comme moi et qui votent pour nous. On continue d'aggraver leur situation et on n'apporte rien à ceux qui croient qu'ils vont trouver chez nous le confort. Donc tous ces débats, et que l'on peut avoir à la Métropole, sont vains si l'on ne réfléchit pas et que l'on ne pose pas le constat de ce qui aggrave la situation. Oui, il y a un devoir légitime de solidarité, mais non, peu importe les papiers cadeaux, cacher la réalité qui aggrave les situations ne réglera rien à tous ces problèmes. Merci.

M. FALCO :

Doctrines électorales, doctrine qui vous regarde. Moi, je suis le Maire des Toulonnaises et des Toulonnais et je ne suis pas le Maire des gens qui votent pour moi. Quand on est élu, on est élu de tous et on doit s'occuper de tous, surtout dans ces périodes particulières. Croyez-moi, période où la vie a été déboussolée et que nos concitoyens sont inquiets et cherchent des repères. Évitez de dire « *ils votent pour moi. Ils votent pour nous.* » On est ici. Vous aurez l'occasion de le dire. Vous aurez des tribunes pour le dire. Il y aura un débat présidentiel. Vous choisissez le candidat que vous souhaitez. Essayons d'être les élus de tous dans cette Ville de Toulon et de se préoccuper de tous, avec des problèmes. Oui, le logement social, 18 %. Vous savez, il n'a pas varié. Il s'est amélioré. On a là aussi amélioré le passé. Dans ce passé, M. NAVARRANNE a fait état de mes appartenances gouvernementales, dans ce passé, il y a eu des... une municipalité Front national. Ma foi, je ne vais pas revenir là-dessus chaque fois. Excusez-moi. Vous nous avez parlé des marchands de sommeil. On pourrait en parler. Ça a coûté très cher, 3 millions d'euros. Ils avaient des logements garantis.

Donc allez, allez, regardons devant. Essayons de trouver des solutions dans une période qui n'est simple pour personne. Après, on va avoir, on a les débats politiques qui... Évitions de déplacer dans la vie des gens...

Allez-y, vous avez la parole, Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Oui, merci. Je voudrais juste répondre en un mot à ces... à cette idéologie dangereuse que vous proférez, Monsieur NAVARRANNE. Vous agitez des peurs, mais les 70 % de personnes éligibles au logement social à Toulon, ce sont les habitants déjà de Toulon. Ce sont les mamans seules qui élèvent leurs enfants. Ce sont des jeunes ménages qui essaient de s'installer. Ce sont des travailleurs aux revenus modestes. Ce sont des anciens qui ont des petites retraites. Donc arrêtez de faire peur aux gens.

M. NAVARRANNE :

C'est juste pour ça que je pense qu'il ne faut pas continuer à en faire venir. Je pense qu'il faut d'abord être en capacité...

M. FALCO :

Allez, allez.

M. NAVARRANNE :

... charitable de régler le problème de ceux-là.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, j'ai bien dit que Toulon avait un taux de logements sociaux qui n'était pas le taux qui correspondait à la loi Duflot. On vous a dit que ce sera difficile de le réaliser. Je ne vais pas encore me comparer avec des communes de l'est, mais on est largement supérieurs à bon nombre de communes. Voilà.

Je vais mettre aux voix cette délibération, si vous le permettez. Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.1.05

Révision des Autorisations de Programme : clôture, création et modification

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

C'est une délibération comme il y en a régulièrement sur les Autorisations de Programme. On clôture une première Autorisation de Programme sur la vidéoprotection et immédiatement, on en recrée une autre pour continuer à développer ce système et nous revenons sur le sujet. Nous modifions le montant d'une Autorisation de Programme à la suite d'opérations de création de logements sociaux par Toulon Habitat Méditerranée.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci. Celle-ci, j'avais prévu d'intervenir. Je préfère le dire. Là, en l'espèce, c'était d'expliquer tout à l'heure que c'était un peu au débotté et pour répondre à la... au sujet encore une fois sur lequel je pense qu'il ne faut pas faire de démagogie, mais où on peut aborder les choses clairement, ce que je vais tâcher de faire ici aussi. Non pas pour parler de la modification administrative, enfin des corrections qui s'entendent et qui sont effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur CAVANNA, habituelles, mais pour parler de vidéoprotection. Parler de vidéoprotection parce qu'effectivement, il y a ce choix qui est fait par la municipalité depuis longtemps. C'est une politique déjà ancienne qui est soutenue, qui est accentuée, ce que nous soutenons. Parce qu'effectivement, s'armer et se mettre en capacité, je l'ai moi-même éprouvé, j'allais dire, comme victime. Pas comme délinquant, je vois Monsieur JEROME qui me fait un petit peu de l'œil, mais comme victime effectivement, à l'occasion d'une agression. Deux agresseurs. Le premier, je l'ai rattrapé. Puisque c'est souvent ça. C'est les courageux qui attaquent à plusieurs, mais quand ils voient qu'il y a un petit peu de répondant... Donc le premier, je l'ai attrapé et le deuxième a été... et rendu aux forces de l'ordre. C'est horrible, Madame BRUNEL, peut-être cet agissement d'avoir rendu un délinquant aux forces de l'ordre. Le deuxième, il a effectivement été interpellé grâce à la vidéoprotection. Donc, je peux témoigner de l'efficacité de ce dispositif.

Là où je souhaite forcer un petit peu mon propos, d'ailleurs ce qui peut être en lien avec ce que nous venons de dire, c'est que ces actions légitimes nous coûtent cher, nous coûtent très cher. Là, en l'espèce, on diminue l'Autorisation de Programme précédente de 250 000 € puisque nous n'avons pas forcément terminé dans cette Autorisation de Programme peut-être tout ce qui était fait et on remet au pot, j'allais dire, sur les cinq prochaines années, une Autorisation de Programme de 3 millions d'euros pour continuer ce développement.

Donc cet agrément, ce règlement administratif prouve qu'il y a cette volonté de continuer le développement de la vidéoprotection. Vous avez aussi initié, on n'en a pas encore discuté au Conseil Municipal, mais c'est l'occasion de le dire, le bouton-poussoir. C'est-à-dire cet interphone, ce visiophone, pardon, placé à plusieurs endroits un peu stratégiques de la Ville, aux Halles, au Mourillon, des quartiers assez fréquentés, notamment commercialement, avec un véritable enjeu, un challenge. Par exemple pour les Halles, pour le renouveau des Halles où on peut effectivement, si on est témoin de quelque chose ou si on est... on sent qu'on risque quelque chose, hélas, quand on est victime, c'est un peu trop tard, mais ce bouton-poussoir est aussi une bonne chose.

Mais enfin quand même, là aussi, est-ce qu'à un moment on s'interroge sur la société dans laquelle on vit et quel est le message que vous pourriez porter pour donner un petit peu plus encore la trouille aux voyous ? Je vous ai questionné, Monsieur le Maire, sur le nombre d'affaires pour lesquelles la Ville de Toulon était victime, ou victime collatérale, et affaires dans lesquelles nous nous portons partie civile. On le fait pour les policiers municipaux agressés, ou en tout cas, si nous ne sommes pas partie civile, nous soutenons financièrement... nous les soutenons financièrement dans leur action judiciaire. Mais à chaque fois qu'il y a des dégradations, à chaque fois qu'il y a des gens bénéficiaires de subsides sociaux qui sont des délinquants, des délinquants multirécidivistes ou des parents de délinquants, que fait la Ville de Toulon ? Et donc dépenser dans la vidéoprotection, c'est bien, mais avoir une politique globale ferme, directe, incisive, ne croyez-vous pas qu'on pourrait évoluer vers quelque chose d'un petit peu plus efficace ? Un exemple que l'on a déjà pris, c'est ce que fait le Maire de La Garde. La réponse d'Hubert FALCO, ici, dans ce Conseil Municipal, c'était : *« Mais vous ne vous rendez pas compte du nombre d'affaires de mineurs délinquants pour la Ville de Toulon et donc, le nombre de mineurs que je devrais recevoir dans mon bureau comme le fait le Maire de La Garde pour les rabrouer, pour les rappeler à l'ordre. »* Mais si on ne commence jamais, si on ne le fait pas un peu, si on ne le fait pas aider aussi, ce n'est peut-être pas toujours au Maire de le faire, ça peut être à son Adjoint à la Sécurité, ça peut être à des Conseillers Municipaux délégués, mais si on ne fait jamais ça... J'attends toujours le chiffre d'affaires dans lesquelles la Ville de Toulon se porte partie civile pour demander des dommages et intérêts, notamment à travers des travaux d'intérêts généraux. Vous m'aviez répondu, Monsieur le Maire : *« Ah oui ! Mais ce n'est pas nous qui condamnons. »* C'est vrai. Mais si on ne se porte pas partie civile, si on ne demande pas réparation, on n'obtient jamais réparation. Il suffit de les citer en justice pour espérer obtenir. Si vous m'aviez répondu : *« Il y en a eu 150 et il n'y a eu aucune condamnation et pourtant 150 affaires où on s'est portés partie civile »*, je vous dirais : *« On est dans un débat national. Ce sont les problèmes de la justice »*, mais si on ne le fait pas.

Je rappelle les phénomènes d'insécurité dans la Ville de Toulon. Ils sont très parlants. J'en prends deux. Je ne les invente pas. C'est dans la presse quotidienne locale. « L'anonyme A », puisqu'on ne met que la première lettre de son prénom, « jeune ressortissant algérien de 17 ans au moment des faits, a été reconnu coupable et condamné [non expulsé du territoire] de deux viols à La Seyne et à Toulon en 2018 et 2019. » La condamnation vient de tomber. C'est dans le Var-Matin d'hier.

Rayan MRABET, 18 ans, qui s'est fait passer pour un mineur isolé, Tunisien – majeur, du coup – Tunisien en situation irrégulière, qui n'a jamais été expulsé et pourtant déjà pris dans des affaires de police et de justice, a poignardé – juste poignardé – un policier – juste un policier – à la Beaucaire la semaine dernière.

À la Marquisanne, le 21 janvier, ce n'était pas pour commémorer la mort du roi, Monsieur le Maire, le 21 janvier...

M. FALCO :

Ce serait votre droit d'homme libre.

M. NAVARRANNE :

Le 21 janvier à la Marquisanne, un habitant appelle les pompiers pour un incendie. Les pompiers viennent et repartent. Personne ne rappelle les pompiers. Il y a toujours l'incendie. C'est dans la rue. Ça brûle. Ça ressemble à un gros feu de poubelles. Non, non, mais il n'y a rien ! Alors l'habitant appelle la police. La Police Municipale intervient et la Police Municipale repart. Parce qu'il ne s'agissait à la Marquisanne que d'un brasero allumé par quelques jeunes venus ici à l'extérieur commercer, le soir. Et qu'effectivement, je peux comprendre les pompiers, même les policiers. Pour éviter des heurts et des troubles supplémentaires, pour éviter d'aggraver la situation, eh bien, ils ont préféré prudemment, puisque la chose semblait à peu près maîtrisée, ne pas intervenir.

À Pont de Bois, ce sont les incendies de voiture.

Enfin, la réalité quand même de l'insécurité à Toulon, qui n'est pas de votre seule responsabilité, nous incite aussi à avoir un discours de vérité. Parce que je le rappelle, c'est le A qui est ressortissant algérien. Rayan qui est tunisien en situation irrégulière.

Alors je sais, Monsieur le Maire, vous voulez faire un Hôtel des Polices comme Christian ESTROSI. Christian ESTROSI a fait venir Emmanuel MACRON pour inaugurer... enfin, faire un passage de clés pour un Hôtel de Police. Idée pourquoi pas intéressante à travailler. C'est réunir la Police Municipale, la Police Nationale et d'autres Services dans un même lieu avec tout ce qui vient autour. Il y aura les bureaux des uns et des autres, la cantine. C'est important la cantine. Donc ce lieu, vous avez, Monsieur le Maire, dit que vous souhaitiez pourquoi ne pas le faire pour Toulon ? On peut tout voir. Vous pouvez suivre Christian ESTROSI dans cet exemple. Lui par exemple aussi, Christian ESTROSI, c'est lui qui a fait expulser une famille de délinquants de ces logements sociaux. Je ne vous dis pas de suivre tout ce que fait Christian ESTROSI. Je vous rappelle la condamnation pour avoir mis notamment à disposition une salle de prière pour des islamistes, dans les locaux de la mairie... des locaux municipaux de Nice, et je suis un adversaire politique d'ESTROSI. Mais si vous voulez faire des choses, vous voyez, eh bien, on peut notamment...

M. FALCO :

On n'est pas là pour commenter l'actualité des faits divers. Monsieur NAVARRANNE, vous êtes encore hors sujet. Tous les jours sur le journal local, on voit qu'à la Gabelle, des voitures brûlent, qu'il y a des feux, qu'il y a des problèmes.

M. NAVARRANNE :

Sauf que je vous donne des exemples de ce que vous pouvez faire pour essayer de donner un peu plus de force à votre politique, à votre politique... Monsieur le Maire de Fréjus a une parole plus ferme que la vôtre.

M. FALCO :

Voilà, Monsieur NAVARRANNE, si on commente les faits divers. Vous êtes dans une Ville de 180 000 habitants. Ils ne sont pas correspondants avec La Crau, La Garde, Le Revest et ailleurs. Arrêtez de faire votre cirque une fois de plus !

M. NAVARRANNE :

On ne règle pas toute l'insécurité à l'échelle municipale.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, on vous donnera une demi-heure. Vous irez et vous parlerez.

M. NAVARRANNE :

Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, on ne règle pas l'insécurité à l'échelle municipale, mais à l'échelle municipale, on doit avoir une parole forte.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, pardon, à l'échelle nationale...

M. NAVARRANNE :

Permettez-moi juste de terminer, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Terminez alors. Terminez, parce que je vais vous limiter votre temps de parole.

M. NAVARRANNE :

Mais aucun problème. Vous savez que vous ne le pourriez pas et que de toutes les manières...

M. FALCO :

Parce que vous fatiguez tout le monde.

M. NAVARRANNE :

Mais c'est la démocratie qui fait...

M. FALCO :

Ah non, ce n'est pas la démocratie de dire n'importe quoi ! Vous êtes un bateleur de foire.

M. NAVARRANNE :

Donc d'être en capacité d'avoir une parole forte, c'est la possibilité du Maire.

M. FALCO :

Je vous préfère en acteur qu'en bateleur.

M. NAVARRANNE :

Essayez, essayez, essayez quelques petites choses.

M. FALCO :

D'accord, Monsieur NAVARRANNE. Merci pour vos conseils.

M. NAVARRANNE :

Encore une fois, cette vidéoprotection est nécessaire, mais il y a beaucoup d'autres leviers. Encore une fois...

M. FALCO :

Certainement.

M. NAVARRANNE :

... on ne peut pas, on ne peut pas ne mettre que de la technique. Il y a aussi à un moment de l'intimidation et j'attends du Maire de Toulon un petit peu plus de force. Je vous remercie.

M. FALCO :

D'accord. Eh bien voilà. Merci, Monsieur NAVARRANNE.

Monsieur NAVARRANNE, je sais que les classements ne vous plaisent pas, sauf quand ils vous concernent. Toulon est la dixième Ville de France qui déploie le plus de moyens face à l'insécurité.

C'est un classement qui est sorti le 14 décembre 2021, il n'y a pas très longtemps, sur l'ensemble des villes de France, pas que sur les 22 grandes Métropoles. Vous voyez que finalement, en matière de vidéoprotection... On est la troisième Ville de France de vidéoprotection, un petit peu d'armement de nos policiers, un petit peu d'action. On n'est pas les meilleurs, parce que l'on n'est jamais meilleur, parce que la sécurité, c'est quelque chose d'important, d'exceptionnel et de difficile, mais je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne fait pas les efforts qu'il faut.

Monsieur NAVARRANNE, lorsque j'étais Maire de Pignans, je réglais les problèmes effectivement comme vous le souhaitez. Premièrement, le Maire de Pignans était plus jeune que le Maire de Toulon, donc il pouvait régler les problèmes quand il les réglait, mais la population était de 1 500 habitants. C'est difficile dans une ville de 180 000 habitants que le Maire règle les problèmes de sécurité lui-même.

Il y a premièrement le régalién qui doit être réglé par l'Etat et puis sur ce que fait la Police Municipale, les moyens qui sont mis en place par la Ville de Toulon pour lutter contre l'insécurité, là aussi, on n'est pas les plus mauvais, bien au-delà.

Laurent, tu voulais... ?

M. JEROME :

Oui, par rapport à ce qui est dit, je voudrais juste rajouter qu'à l'heure actuelle, on est en contact avec les services du Procureur et les magistrats pour les travaux d'intérêt général et pour recevoir les jeunes qui ont été délinquants.

Ce que je rajouterais quand même, c'est que l'intervention de la Police Municipale, 95 % des interventions, ce n'est pas des agressions, c'est de l'incivilité et que les incivilités, vous seriez assez surpris de voir les personnes qui sont en cause. À 90 %, ce ne sont pas des migrants. Donc, on a une société qui est de plus en plus agressive, avec des problèmes qui sont de plus en plus individuels et c'est la grosse majorité des interventions à l'heure actuelle.

M. NAVARRANNE :

Et je suis d'accord avec vous. Dans les prisons, il n'y a pas 100 % d'immigrés ou de migrants. Ça, c'est certain, et je me félicite.

M. FALCO :

Monsieur MAHALI.

M. MAHALI :

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur NAVARRANNE, j'ai vraiment bien écouté les propos que vous teniez et je reprends une phrase que vous avez indiquée et je vais vous démontrer que ce que vous dites, vous y croyez peut-être, mais en fait, c'est de la démagogie. Je reprends vos termes : « Que faisons-nous pour leur foutre la trouille ? » Donc, vous aviez votre fil rouge en faisant sous-entendre que la Ville de Toulon devrait se rendre lors des audiences, etc., devant le Tribunal correctionnel.

Deux choses, et c'est pour ça que ce que vous dites ne tient pas la route. C'est le Ministère Public, c'est le Procureur de la République qui est en charge des poursuites. Donc quand bien même la Ville de Toulon interviendrait dans le cadre d'une audience correctionnelle, la Ville de Toulon n'a absolument pas, en sa qualité de partie civile, à indiquer au tribunal, les sanctions qu'elle aimerait entendre, et notamment le travail d'intérêt général, ça c'est le rôle du Procureur de la République et qui le fait.

Quand il y a une sanction qui est rendue, la Ville effectivement pourrait intervenir. La sanction est rendue. L'auteur des faits, si par exemple on parle de dégradations, il va être condamné à payer la somme de 2 000 ou 3 000 €. Sauf que dans la plupart des cas, l'auteur des faits qui est condamné est insolvable.

Donc finalement, la Ville de Toulon aura payé un avocat, qui sont beaucoup trop cher – et je plaisante, bien sûr –... aura payé un avocat, aura perdu du temps, aura payé par la suite un Huissier pour essayer de faire exécuter la décision et finalement, cela nous aura coûté plus cher en frais de procédures, d'être présents, et j'allais dire pour suivre votre logique, finalement, qu'est-ce que cela va nous rapporter par la suite ? Donc voilà, on a tous ces soucis-là. Et imaginer « *donner la trouille* » aux auteurs des faits en se portant partie civile, cela n'a aucun intérêt.

Après, je ne vais pas rentrer dans un débat concernant les peines d'emprisonnement, etc., mais le Code pénal, le Code de procédure pénale propose des sanctions particulièrement lourdes qui, si finalement avaient un effet, je dirais, important, eh bien, il n'y aurait plus un délit, un crime qui serait commis et ce n'est pas le cas.

Donc, tout ce que vous indiquez, Monsieur NAVARRANNE, lorsque je dis est faux, ce n'est pas méchant, mais vous vous trompez, voilà, tout simplement.

M. FALCO :

Si vous le permettez, on va faire voter la 03.1.05. Qui est favorable ? Qui est défavorable ?

Mme BRUNEL :

Monsieur le Maire, il y a une demande de parole.

M. FALCO :

Pardon. Je suis désolé. Elle n'est pas votée, donc vous avez la parole. Je suis désolé. Effectivement, vous avez droit à la parole.

M. LEROY :

Il n'y a aucun souci. Je comprends très bien ce qui s'est passé. J'ai bien vu que Monsieur NAVARRANNE avait encore un humour...

M. FALCO :

Monopolisé la parole.

M. LEROY :

Je ne l'avais pas entendu depuis le CM2. Ça me rappelle mon enfance. Je vais parler de la délibération puisque j'avais prévu de parler de cette délibération.

Elle nous contraint à voter une fois de plus de manière groupée sur deux dossiers complètement distincts. Quel est le rapport entre l'extension du réseau de vidéoprotection pour un total de 8,3 millions euros et le développement de l'attractivité de l'habitat hors PRU pour 2,15 millions euros ?

M. FALCO :

Vous permettez que je vous dise ? On ne peut pas faire un dossier par Autorisation de Programme. Il y a tellement d'Autorisations de Programme, donc on les regroupe. C'est le mécanisme habituel du Conseil Municipal. Allez-y. Pardon.

M. LEROY :

Du coup, notre vote sera un peu orienté. Nous allons nous concentrer sur la partie financièrement la plus importante, la vidéoprotection. Je n'avais pas prévu que Monsieur NAVARRANNE en parlerait avant dans ces termes. Il a eu de la chance si la vidéoprotection l'a aidé. Ma compagne a été victime d'un vol de sac à dos sur le port de Toulon sous une caméra de protection, en octobre 2015. Nous sommes allés porter plainte au Commissariat et nous nous sommes entendu dire qu'il était impossible pour la police de visualiser la vidéo de surveillance, ou en tout cas, que c'était beaucoup trop compliqué pour un simple vol. Peut-être que je n'étais pas Conseiller Municipal à l'époque, donc on m'avait moins considéré. Cela a commencé à nous faire nous poser des questions sur l'utilité de ces caméras.

Le 23 décembre 2021, Le Monde consacrait une grosse demi-page à un article intitulé « Une étude montre l'inefficacité de la vidéosurveillance ». L'enquête commandée par la gendarmerie nationale met en lumière le faible taux d'élucidation des infractions et des effets dissuasifs quasi nuls. Cela conforte notre opinion, sans même parler de la crainte d'une société à la Chinoise dans laquelle tous nos faits et gestes seront surveillés. Là, nous avons un avis objectif. Difficile de considérer la Gendarmerie comme sujette à des craintes de ce type. Vous devez bien sûr être au courant de cette enquête.

Par ailleurs, nous avons été alertés sur des incendies de véhicules au Pont de Bois de la même manière qu'en a fait part Monsieur NAVARRANNE, et d'autres problèmes. Pompiers et Police mettent du temps à venir lorsqu'ils sont prévenus. Ce n'est malheureusement pas le seul quartier de Toulon où la sécurité se dégrade. François MOLINS, Procureur Général près de la Cour de cassation, disait : « *Le terrorisme s'arrêtera quand l'ascenseur social refonctionnera* ». L'ascenseur social n'est sans doute pas principalement du ressort de la mairie, quoique toutes les actions en périscolaire peuvent y contribuer. Mais en attendant, et au vu des résultats peu probants des caméras de surveillance, ne serait-il pas opportun de trouver d'autres moyens de prévention que ces caméras ? Remettre des médiateurs, facilitateurs ou correspondants de nuit qui ont bien fonctionné pendant une vingtaine d'années jusqu'à leur disparition en 2016.

Nous ne sommes pas dans la politique de Monsieur NAVARRANNE de faire peur, mais au contraire, d'accompagner avant la délinquance, promouvoir un tissu associatif qui a disparu de ces quartiers pour mettre en œuvre la prévention et l'accompagnement des jeunes dans les quartiers, investir plus massivement et en proximité des besoins dans l'éducation, l'accès aux loisirs, au sport et à la culture pour tous. Le projet de Cité éducative, où en est-il ? Créer des espaces de vie collective, des tiers-lieux.

Avec plus de 8 millions d'euros, il y a certainement des pistes à creuser plus intéressantes que l'ajout de nouvelles caméras de vidéoprotection, dont l'efficacité a été largement mise en doute. Nous nous demandons vraiment quel est l'intérêt de la poursuite d'une politique qui ne fait pas ses preuves.

Nous voterons donc contre cette délibération et attendons de votre majorité, des réponses concrètes en matière de sécurité. Je vous remercie.

M. FALCO :

Je vous l'ai dit, Monsieur. Toulon est la dixième ville de France qui a fait le plus d'efforts pour la sécurité sous toutes ses formes. Vous les trouvez insuffisants. Il est beau le livre que vous écrivez. Il faut nommer des médiateurs partout. On va nommer des médiateurs dans les cités. Vous croyez que si l'on nomme un médiateur à Pontcarral, ça les empêchera de vendre de la drogue ? Il est là le véritable problème.

M. LEROY :

Les caméras n'empêchent rien.

M. FALCO :

Après, je ne peux pas vous laisser dire que le tissu associatif a disparu. C'est faux. Il y a des gens... Il n'y a pas que des gens qui vendent de la drogue dans les cités. Il y a des gens que l'on soutient. Il y a des associations que l'on soutient. D'ailleurs, on va en voter pas mal aujourd'hui encore et l'on n'a jamais baissé nos efforts sur le tissu associatif qui participe à la cohésion sociale dans une ville et à l'activité dans une ville.

Mais vous savez, depuis vos rêves, il est arrivé dans toutes les villes et dans tous les villages, même dans le monde rural, un élément important et essentiel qui s'appelle la drogue. Monsieur, croyez-moi. Et donc tout cela est irrationnel. Alors oui, c'est beau ce que vous nous dites, mais ce n'est pas le médiateur qui réglera le problème à Pontcarral ou ailleurs, au Guynemer... Vous avez vu encore ce qui s'est passé au Guynemer. Vous avez vu les kilos de drogue qui ont été saisis par la Police qui fait un travail remarquable, qui essaie... C'est tout cela qui a rendu totalement irrationnel une activité dans une cité. Et croyez-moi, moi, je l'ai vécu.

Vous parlez de 2015. Excusez-moi, dans le premier mandat, on allait dans les cités, on pouvait... il n'y avait pas la drogue comme elle est aujourd'hui avec ses profits et avec tout ce qu'elle peut générer de négatif. C'est difficile. Alors oui, le « *y'a qu'à, faut qu'on* », je vous écoute et les uns et les autres. Il y a les « *y'a qu'à, faut qu'on* » de droite extrême. Il y a les « *y'a qu'à, faut qu'on* » de gauche, qui n'est pas extrême.

Voilà. Mais quand on tient la barre, on essaie de trouver toujours le bon équilibre, le juste équilibre. Et puis, on ne gère pas une ville avec de la démagogie. On essaie de gérer la Ville avec du pragmatisme. C'est pour ça que je ne peux pas vous laisser dire que la vie associative a disparu. C'est totalement faux dans cette Ville de Toulon, croyez-moi. On a 4 000 associations que nous soutenons et bon nombre dans les cités. Bon nombre de jeunes qui font du sport, qui véhiculent une offre culturelle et autres, donc on soutient la vie associative.

Mais que faire face à des kilos de cannabis ou des kilos d'autres choses qui sont vendus et qui génèrent des profits exubérants ? Il est là tout là le problème, Monsieur.

Et croyez-moi, avec la vidéo, on a résolu bon nombre et bon nombre de problèmes. C'est faux de dire qu'on ne résout pas de problèmes. Monsieur JEROME peut vous en parler. Souvent, puisqu'elle est reliée au Central... du Commissariat Central et qu'on arrive à résoudre bon nombre de problèmes. On a résolu bon nombre de problèmes, regardez, et pas que des problèmes majeurs. On a retrouvé les irresponsables qui nous détérioraient les guirlandes de Noël. On les a retrouvés à travers la vidéoprotection. C'est la vidéo qui nous a permis de les trouver. Ils ont été arrêtés. Après, ce n'est pas moi qui... Mais vous voyez que c'est faux de dire qu'on ne résout rien avec la vidéosurveillance. Entre autres, on a résolu d'autres problèmes.

M. JEROME :

Juste pour répondre par rapport à la plainte qu'il y a eu, c'est très simple. Lorsque la Police Nationale veut regarder les caméras, ils font une réquisition. Ils préviennent la Police Municipale qu'ils vont passer pour la réquisition en demandant le jour et l'heure et c'est fourni dès qu'ils arrivent.

M. FALCO :

Tout à fait.

M. JEROME :

Ça demande... Il faut que la Police Nationale fasse la réquisition. S'ils ne la font pas, en effet, c'est compliqué.

M. NAVARRANNE :

Et la Police Municipale se contrefiche que le plaignant soit Conseiller Municipal ou autre chose. Franchement, il n'y a pas de passe-droit avec la Police Nationale, pardon, Nationale, pardon ! Nationale sur les réquisitions...

M. FALCO :

Il n'y a pas de passe-droit, ni avec la Police ni avec la Justice. Excusez-moi, on n'est plus au temps des...

M. LEROY :

J'ai dû tomber sur un mauvais policier national.

M. FALCO :

Peut-être.

M. LEROY :

Mais bon, moi, je parlais de correspondants de nuit à la Beaucaire et au Jonquet qui coûtaient moins de 500 000 € par an et permettaient d'avoir en 2015 quand même un quartier plus apaisé. La drogue existait déjà à cette époque-là. Mais bon !

M. CHENEVARD :

La LVP est toujours dans ces cités.

M. FALCO :

Bien sûr.

M. LEROY :

La nuit ?

M. FALCO :

Oui. La nuit et le jour. Malheureusement, il y a les guetteurs, il y a les vendeurs, il y a les consommateurs aussi. Ça a déstabilisé complètement la vie de nos cités, la vie de nos villes et la vie du monde rural. Vous savez, je suis natif d'un petit village rural et croyez-moi, en proportion, c'est peut-être pire.

Cette fois, je peux mettre en place la révision des Autorisations de Programme, des clôtures. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.05 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire

03.4.01

Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour les prestations topographiques, foncières et détection de réseaux

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

Nous passons un avenant pour un groupement de commandes avec la Métropole pour se mettre en conformité avec un texte applicable depuis le 1^{er} janvier.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Absentions ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire

05.1.01

Autorisation d'acquérir des œuvres d'art en vue de l'enrichissement des collections des musées de la Ville de Toulon

M. FALCO :

Amiral, vous avez la parole.

M. TAINGUY :

Mes chers collègues, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser l'acquisition de quelques œuvres d'art pour compléter les collections des musées, photos, peintures, dessins, estampes, pour un montant global de 9 400 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

PROPRIETES FONCIERES

Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire

06.2.01

Désaffectation d'un logement communal situé dans l'école Cité des Pins

M. FALCO :

Virginie, la 06.2.01.

Mme PIN :

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un logement communal qui se trouve sur un terrain où est édifiée l'école de la Cité des Pins. La Ville souhaite que cette maison d'habitation qui n'est pas affectée au service public de l'enseignement, qui dispose d'un accès totalement indépendant, soit détachée et à cet effet, il faudra procéder à un détachement de parcelle. Nous souhaitons donc constater la désaffectation et prononcer le déclassement de ce logement du domaine public.

M. FALCO :

Monsieur, vous avez la parole.

M. DE UBEDA :

Monsieur le Maire, chers collègues. La présente délibération a pour objet la désaffectation et le déclassement après séparation de parcelle d'un logement de l'école de la Cité des Pins. La destination de cette partie de la maison est inconnue, mais le détachement du terrain d'assiette de l'école indique qu'elle ne servira plus à l'école. Cela me permet de faire le lien avec la précédente délibération. Victor HUGO disait : « *Ouvrez une école, fermez une prison* », mais il ne s'agit que de Victor HUGO.

À la lecture de cette délibération, nous avons été surpris qu'une telle opération soit envisagée alors même que l'équipe pédagogique de l'école n'en a pas été informée. C'est d'autant plus choquant qu'une réfection totale de l'école avait été envisagée puis abandonnée par votre équipe en 2016. Plus récemment, des travaux pour créer un espace de restauration scolaire pour l'école élémentaire, et ainsi de le séparer de celui de l'école maternelle, étaient en discussion. Vous abandonnez ce projet également, apparemment.

La décision que vous vous apprêtez à prendre est d'autant plus critiquable qu'il n'y a pas de salle des maîtres dans cette école et que depuis 25 ans, un Algeco sert de salle de classe. Ces locaux constituent une occasion d'améliorer les équipements de ce groupe scolaire. Vous ne faites pas ce choix. Des immeubles sont en construction dans le quartier, pourtant déjà sururbanisé. Là, Monsieur MAHALI, on a trouvé du foncier. Des élèves supplémentaires vont donc arriver et vous supprimez des locaux scolaires.

C'est incohérent. Cela nous ramène à la question du manque d'investissement qui vous dérange tant. À moins que vous ne comptiez sur le privé là aussi.

Par ailleurs, ces nombreux programmes de constructions, ainsi que l'augmentation du nombre d'habitants posent plus largement d'autres questions et notamment la question de la sectorisation totalement inégalitaire des écoles toulonnaises. Ce sont donc des sujets sur lesquels nous reviendrons et nous ferons des propositions en d'autres occasions. Parions que Monsieur NAVARRANNE va nous servir encore sa *Carthago delenda est* et qu'il va nous répondre que l'immigration est responsable de ce problème. Nous voterons en conséquence contre cette délibération.

M. FALCO :

On ne supprime aucune structure éducative. C'est un délaissé qui se situe sur la partie sud d'un terrain. C'est une maison à usage d'habitation qui est dans un état déplorable, donc on le détache, mais l'école a toujours son gardien. L'école a toujours ses structures. On ne touche absolument pas à l'école, bien au contraire. Je n'arrive pas à comprendre votre intervention, mais ce n'est pas la première fois que je ne vous comprends pas, je ne vous comprends jamais. Il n'y a pas que Monsieur NAVARRANNE qui ne vous comprend pas.

M. DE UBEDA :

Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Je vous écoute Monsieur.

M. DE UBEDA :

Monsieur le Maire...

M. FALCO :

Monsieur.

M. DE UBEDA :

... il manque des salles de classe. Il manque une salle des maîtres et il y a juste à côté de l'école, un logement qui pourrait être transformé en salle des maîtres ou en autre équipement nécessaire à l'éducation.

M. FALCO :

Il n'est pas à côté de l'école. Il faudra déplacer les enfants de l'école pour les mener sur ces 147 m².

M. DE UBEDA :

Il est dans l'enceinte de l'école. C'est marqué dans la délibération. C'est écrit dans la délibération.

M. FALCO :

Oui, dans la partie sud, sud, sud. Mais la partie sud est grande.

M. DE UBEDA :

C'est marqué dans la délibération, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

« *Un accès intégralement indépendant de l'école* ». C'est bien marqué dans la délibération.

M. DE UBEDA :

Qui est d'ailleurs utilisé par les enseignants de l'école. C'est dire que c'est vraiment collé à l'école. Eh oui !

M. FALCO :

Mais non ! Bon, allez. De toute manière, on est si loin de vous que ce sera difficile...

M. DE UBEDA :

C'est si loin de l'école ? Alors le gardien...

M. FALCO :

Moi, je suis très loin de vous, oui, sur ce que vous dites là, entre autres.

M. DE UBEDA :

C'est sûr. Et de Victor HUGO !

M. FALCO :

Heureusement que Victor HUGO ne s'est pas inspiré de Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Non, mais moi, je m'en suis inspiré.

M. FALCO :

Bravo. Vous avez des efforts à faire encore. Continuez à lire Victor HUGO.

Virginie.

Mme PIN :

Juste une précision. Il ne s'agit pas de l'enceinte mais du terrain d'assiette. Juridiquement, ce n'est pas la même chose.

M. FALCO :

Bien sûr, mais il ne comprend pas. C'est difficile. Et puis vous savez, vous allez lui dire que c'est blanc, il va continuer à vous dire que c'est noir. C'est comme ça !

M. DE UBEDA :

À combien de mètres se situe le logement de l'école ?

M. FALCO :

On ira mesurer.

M. DE UBEDA :

Si on le détache de l'école, c'est bien que...

M. FALCO :

On ira mesurer Monsieur DE UBEDA. Allez. J'ai pris note que vous allez voter contre. Ce n'est pas grave.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

06.2.02

Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée EP n°152 et réitération des dispositions contenues dans la délibération du 17 septembre 2021

M. FALCO :

La 06.2.02.

Mme PIN :

Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération que nous avons votée en septembre 2021 concernant un terrain chemin de la Miougrano que nous céditions. Lors des opérations de finalisation de cette cession, nous nous sommes rendus compte que ce terrain, il y a très longtemps, puisque l'école a été fermée dans les années 30...

M. FALCO :

Désaffectée depuis les années 30, l'école...

Mme PIN :

C'est ça.

M. FALCO :

Il faut le dire.

Mme PIN :

Elle a ensuite été rasée. C'est-à-dire qu'elle a été rasée dans les années 80 et nous n'avions pas connaissance de son existence. Néanmoins en l'apprenant, cela nous oblige aujourd'hui, puisque...

M. FALCO :

C'est ça le terrain.

Mme PIN :

C'est ça. Donc, nous devons aujourd'hui, pour finaliser cette cession...

M. FALCO :

Années 30, démolie en 80.

Mme PIN :

... aller au bout de cette logique.

M. FALCO :

Bien sûr !

Mme PIN :

Constater que, eh bien, effectivement, ce terrain...

M. FALCO :

On avait déjà délibéré, Virginie, le 17 septembre 2021 sur la vente et là il faut redélibérer du fait de la crise sanitaire, tout simplement, qui a retardé la vente.

Mme PIN :

Exactement.

M. FALCO :

Virginie, vous avez donné des réponses à Monsieur DE UBEDA. L'école a été désaffectée en 1930.

Mme PIN :

Ce n'est pas la même, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Mais enfin c'est pareil.

Mme PIN :

Oui, c'est le même problème.

M. FALCO :

Puisqu'il parle d'école. C'est la même histoire. On parle de terrain désaffecté.

Mme PIN :

Et pour le vendre, il faut constater la désaffectation et prononcer le déclassement. Même problématique.

M. FALCO :

Tout à fait. Ce n'est pas le même, mais c'est la même chose. On pourrait avoir le même discours. « *Vous désaffectez un terrain scolaire. Vous ne prenez pas vos responsabilités.* » Allez. Allez.

Bien. Qui est favorable ?

Pardon, vous vouliez intervenir ?

M. NAVARRANNE :

Oui. Enfin, ce n'est pas tout à fait exactement la même chose. Je ne suis pas du tout, vous l'imaginez bien, le défenseur de Monsieur DE UBEDA, mais par honnêteté, ce n'est pas exactement la même chose...

M. FALCO :

Oui, oui, c'est vrai.

M. NAVARRANNE :

... que le sujet sur lequel il intervenait. Simplement, on retire donc la condition d'obtention de l'emprunt parce que l'emprunt a été obtenu ? D'accord, OK. Merci.

M. FALCO :

C'est la crise sanitaire qui a fait que cela a été retardé.

Allez, je peux la mettre aux voix maintenant ?

Vous vouliez intervenir Monsieur ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

06.2.03

**Modification des procès-verbaux de transfert à la Métropole Toulon
Provence Méditerranée des biens appartenant à la Commune de Toulon**

M. FALCO :

Je pense que la 06.2.03 ne va pas ouvrir un débat passionné, passionnel et politique ni passionnant. C'est simplement une correction d'erreur matérielle.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

06.2.04

Cession d'un local commercial sis 394 Avenue de la République, cadastré section CM 330, au prix de 35 000 €

M. FALCO :

La suite, Virginie.

Mme PIN :

Et enfin, il s'agit de céder un local commercial dont la Ville est propriétaire sur le port, avenue de la République, à Madame ANGELONE qui l'exploite déjà dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Le Domaine a estimé ce local commercial à 40 000 €. Madame ANGELONE nous en offre 35 000 €. C'est dans la marge de négociations raisonnable.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,
7^e Adjoint au Maire**

07.4.01

Remises gracieuses à divers redevables

M. FALCO :

Laurent.

M. JEROME :

Il s'agit de demandes de remises gracieuses de frais de fourrière pour dix véhicules.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ?

Vous voyez que l'on fait du social même avec les remises gracieuses, donc on essaie de faire du social chaque fois que l'on peut le faire, en fonction des situations qui sont des fois précaires, même avec des voitures enlevées.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 07.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

EMPLACEMENTS

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,
7^e Adjoint au Maire**

07.5.01

Exonération des redevances domaniales au profit de l'établissement commercial LE KOI AU COUVENT au titre de l'année 2021

M. FALCO :

La 07.5.01.

M. JEROME :

Il s'agit, dans le cadre des aides au commerce en cette période de Covid, de l'exonération de redevances pour l'établissement commercial LE KOI pour l'année 2021.

M. FALCO :

C'est sur la Place VATEL, un commerçant qui a subi des travaux. On essaie de le faire systématiquement quand on peut les exonérer.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 07.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

DEFI CLIMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire

11.2.01

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et à la mobilité durable au sein d'établissements scolaires et autorisation de signer les conventions avec l'organisme Eco CO2

M. FALCO :

Momo, la 11.2.01.

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire. Vous le savez, la Ville de Toulon favorise et encourage la promotion des actions de sensibilisation au développement durable. Et donc par cette délibération, nous souhaitons mettre en place un partenariat avec la société dénommée Eco CO2 qui va décliner un projet sous deux volets. Un volet intitulé « Moby à l'école » et un autre volet, « Watty à l'école ». L'intérêt de tout cela, c'est que le pendant « Watty à l'école » va permettre de sensibiliser les enfants, écoles maternelles et écoles élémentaires, au développement durable, aux actions en matière de protection de l'environnement et de l'écologie. Et concernant le programme « Moby à l'école », il s'agit là tout simplement de mettre en place le parcours scolaire matériellement parlant le matin, de la maison jusqu'à l'école et de faciliter tout cela et de voir les problématiques qui pourraient être rencontrées par ces enfants.

M. FALCO :

Les écoles sont nos priorités. Je crois que les 14 000 scolaires qui fréquentent nos écoles, et les parents le vivent au quotidien, écoles cantines, la Ville a fait d'énormes efforts pour réhabiliter le patrimoine scolaire et on est à la hauteur de ce que l'on attend de nous dans nos écoles. Alors bien sûr, on peut toujours faire plus, on pourrait toujours faire moins. Mais franchement, quand on me met les efforts sur les écoles en balance avec des délaissés de moins de 150 m², qu'est-ce que l'on peut faire avec un délaissé de 150 m² ?

La 11.2.01, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

ECOLOGIE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire

11.5.01

Renouvellement de la convention définissant les modalités de participation du Service Communal Hygiène et Santé de la Ville de Toulon à la mise en œuvre de la politique vaccinale par le Département du Var

M. FALCO :

La 11.5.01.

M. MAHALI :

Il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement. C'est le renouvellement de la convention qui définit les modalités de participation du Service Communal Hygiène et Santé de la Ville de Toulon, concernant la mise en œuvre de la politique vaccinale par le Département du Var.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 11.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

JEUNESSE

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,
12^e Adjointe au Maire**

12.1.01

Autorisation de signer les conventions pour la mise en place d'activités au sein des accueils de loisirs de la ville

M. FALCO :

Valérie, 12.1.01.

Mme MONDONE :

Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Ville de Toulon porte une attention particulière à son projet éducatif de territoire et bien sûr, il en découle des activités et des animations de qualité. On souhaite que ces activités se fassent dans différents domaines, sport, culture, citoyenneté. Et en ce sens, nous avons donc renouvelé des partenariats avec des associations sportives parce que nous sommes convaincus que le sport donne des valeurs de base fondamentales. Et donc avec cette délibération, nous remettons à jour ces conventions.

Permettez-moi, s'il vous plaît Monsieur le Maire, puisque l'occasion m'en est donnée, de parler de nos centres de loisirs puisque Monsieur LEROY en a parlé tout à l'heure. Aujourd'hui, en ce qui concerne les activités de loisirs, c'est plus de 6 000 jeunes qui sont accueillis pendant le temps des vacances scolaires, sur 20 structures réparties sur la Ville de Toulon. Je le rappelle, même si on l'a eu dit, mais c'est peut-être important de le noter, que pour ces temps de vacances, c'est 4 millions d'euros que la Ville déploie en termes de fonctionnement, même si bien sûr, nous avons des recettes des familles et de la Caisse d'allocations familiales, mais c'est important de le noter. C'est 4 millions d'euros, mais surtout, si on y ajoute les activités périscolaires, c'est 14 millions d'euros.

On nous a posé aussi la question, je crois que c'est Madame BRUNEL en Commission, pour savoir si nous avons plusieurs tranches, des tarifs appropriés pour les familles. Je pense que vous avez eu un retour. On a de nombreuses tranches de tarification pour coller au plus juste à chaque situation personnelle, ce qui permet aux familles d'avoir un coût à la journée pour les centres de loisirs en moyenne de 7 € et pour les familles en grande difficulté, le coût est généralement aux alentours des 4 € par jour, sans compter qu'ils peuvent bénéficier d'aides du Conseil Départemental et de la CAF, donc nous avons des tarifs très attractifs. Il faut savoir d'ailleurs, pour une famille, c'est 7 € par jour, mais pour la Ville de Toulon, c'est 45 € par jour.

Je profitais de cette délibération pour le préciser et je pense que c'est important.

M. FALCO :

Oui Valérie, tu fais bien de le dire. C'est une réponse à Monsieur LEROY qui disait que rien n'est fait. 6 000 enfants, soutien à la vie associative, soutien à nos enfants. Le social et l'humain, les tarifs. Madame BRUNEL, il n'y a aucun enfant qui a été mis dehors de la cantine sur les 10 000 enfants que l'on accueille journalièrement, ni aucun enfant qui a été mis dehors d'un centre de loisirs, même s'il ne payait pas ce centre de loisirs. C'est la Ville qui en prend la charge, et donc jamais parce que l'humain est important et que l'on n'est pas là pour dire : « Vous n'avez pas payé vos 4 €, vous ne rentrerez pas. » Ce sont des consignes qui sont données à tous nos responsables, donc jamais on n'a mis un enfant dehors parce qu'il ne payait pas ni sa cantine ni son centre de loisirs. Il nous est arrivé effectivement de prendre en compte et à charge les charges de ces familles qui étaient particulières. Mais ce n'est pas l'enfant qui doit en supporter les conséquences, quitte après à nous de regarder.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Effectivement, jamais une personne qui ne payait pas la cantine n'a été mise dehors, les petits comme les grands.

Sur ce dossier-là, je souhaitais faire un parallèle, alors qui est lié aussi, vous ne parliez pas de digression, mais vous profitez de ce dossier pour aborder une question, en lien d'ailleurs avec la délibération précédente que nous avons prise sur le... Alors c'est un dossier d'écologie urbaine. C'est aussi une... toujours une interpellation en écologie urbaine. On a passé le renouvellement de la convention...

M. FALCO :

On est à la mode, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Oui, mais pour le Service Communal d'Hygiène et de Santé, lier ça à l'écologie urbaine, je n'avais pas compris le principe. Mais effectivement dans le... à la fois le souci qu'il y a de s'occuper des enfants et d'avoir ces conventions, la convention sur laquelle nous venions délibérer, traitait notamment du Service Départemental de la vaccination, nous souhaitons parler autour de cela. Ce n'est pas l'objet puisque le Service Départemental à la vaccination ne gère pas les vaccinations Covid pour les enfants, mais d'avoir effectivement juste un rappel sur la bienveillance que nous devons avoir à l'égard de parents qui ne souhaitent pas faire entrer...

M. FALCO :

Faire votre rappel.

M. NAVARRANNE :

... qui ne souhaitent pas... Non, non mais je vais être très sérieux d'ailleurs, parce que vous voyez, il y a au plus haut sommet de l'Etat une personne qui s'est fait vocation de m'emmerder et d'emmerder une partie de la population.

M. FALCO :

Ça vous manque la politique.

M. NAVARRANNE :

Non, mais pardonnez-moi de dire, pardonnez-moi de dire que le chantage social qui est fait à l'égard de parents, pas du tout de la Ville, je maintiens cela, mais que notre bienveillance doit être à l'égard des parents sur cette vaccination spécifique du Covid 19 de leur foutre la paix et de laisser les parents gérer la santé de leurs enfants. Vous voyez en a délibéré sur la carte...

M. FALCO :

C'est ce que l'on fait. Monsieur NAVARRANNE, il y a 230 000 personnes qui se sont faites vacciner à Toulon. Ce n'est pas nous qui les avons orientées.

M. NAVARRANNE :

Par exemple, quand on vote la délibération précédemment de la subvention pour l'établissement commercial, LE KOI AU COUVENT, vous voyez, moi, j'ai fait pendant des mois des tests qui à chaque fois me coûtaient entre 15 et 25 €, que je payais, pour avoir le droit d'aller au restaurant. J'allais au restaurant. Je faisais mon test le matin. Il était valable jusqu'au soir. J'allais au restaurant, j'étais certain d'être sain, de ne pas être porteur du virus. Généralement d'ailleurs maintenant, on est porteur sain puisqu'il y a une épidémie de cas et une épidémie avec quand même très peu de malades, mais il faut s'occuper des malades. C'est tout le souci de l'hôpital et de la désintégration de l'hôpital. Mais vous voyez, quand on vote une délibération pour donner un poumon à la KOI AU COUVENT, moi par exemple, avec mon test que je payais, ça me coûtait cher d'aller au restaurant, mais je peux... j'en ai accepté la discipline. Depuis la semaine dernière, je n'ai plus le droit d'aller dans un restaurant...

M. FALCO :

Si. Faites-vous vacciner.

M. NAVARRANNE :

... si je suis... Permettez-moi juste d'aborder cette question de manière raisonnable.

M. FALCO :

Mais je vous réponds.

M. NAVARRANNE :

Si je suis sain.

M. FALCO :

Cela fera 231 000 personnes vaccinées à Toulon.

M. NAVARRANNE :

Si je suis testé et donc sain, puisque testé négatif...

M. FALCO :

Laissez parler votre délégué national.

M. NAVARRANNE :

... je n'ai pas le droit d'aller au restaurant, alors que le vacciné porteur, puisque je rappelle, je ne vais pas faire la liste des ministres, des Présidents de collectivités, des Maires qui, doublement, triplement vaccinés ont été porteurs du virus. Donc vous voyez, par exemple, première ineptie. Moi sain, moi sain, je n'ai plus le droit d'aller déjeuner dans ce restaurant où peuvent aller des gens porteurs du virus. Mais pour les enfants, c'est un peu plus pernicieux, et donc... et c'est là où je voulais en venir, soyons bienveillants et offrons aux parents la tranquillité de soigner ou de... quand il y a des symptômes de Covid, ce qui est assez rare chez les enfants, mais arrêtons la pression. C'est un point de vue général. Je ne dis pas... je n'incrimine personne mais arrêtons la pression sur les parents quant à la vaccination Covid 19 des enfants. Qu'on leur fiche définitivement la paix. Merci.

M. FALCO :

Docteur ANDREOTTI, je crois que vous êtes la mieux placée pour répondre.

Mme ANDREOTTI :

Écoutez, chacun a le droit de penser ce qu'il veut mais dire que ce sont les parents qui sont les mieux placés pour la santé de leurs enfants, je ne peux pas l'entendre. Je ne peux pas entendre que l'on s'élève contre la vaccination. C'est vraiment... L'intérêt de la vaccination contre le Covid est prouvé.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, on vous a écouté longuement. Ce matin, vous ne pouvez pas dire que l'on vous a privé de parole.

Mme ANDREOTTI :

Elle évite les formes graves. Elle évite les décès et nos hôpitaux sont remplis, en particulier dans le Var et en particulier à Toulon, de patients non vaccinés qui occupent des lits alors que des patients auraient besoin d'être hospitalisés pour des pathologies cancéreuses ou autres, des pathologies chroniques. Le personnel soignant est épuisé parce que certains ne veulent pas accepter cette vaccination qui est sans danger, qui est absolument nécessaire. Et je ne comprends pas que des gens intelligents et réfléchis puissent encore prôner la non-vaccination. Vous avez raison, la vaccination, ce n'est pas une garantie de ne pas être porteur du virus. C'est la garantie de ne pas faire de formes graves, de ne pas mourir de la Covid en 2022. En France, nous avons quelque chose qui est magnifique : la santé est prise en charge à 100 %. On a un vaccin gratuit. On faisait des tests gratuitement.

On a ouvert des centres de vaccination. On soigne les gens. On leur offre la possibilité de se prémunir contre une maladie potentiellement grave et on la refuse. C'est votre choix. Vous l'assumez. C'est le choix d'un certain nombre de Français, d'un certain nombre de Toulonnais, mais je ne peux pas entendre que l'on prône et que l'on défende cette attitude.

M. FALCO :

Allez, dans le calme. Vous m'autorisez à signer cette convention loisirs ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

12.1.02

Mise à jour du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

M. FALCO :

Tu poursuis, Valérie.

Mme MONDONE :

Merci Monsieur le Maire. C'est une simple mise à jour du règlement intérieur des centres de loisirs. Il y a quelque temps, nous avons décidé ensemble de prolonger l'horaire d'ouverture jusqu'à 18 heures de ces centres de loisirs. Des familles nous ont sollicités pour pouvoir récupérer les enfants un peu plus tôt à 16 h 30, donc on y répond favorablement. Néanmoins, il faut l'inscrire au règlement intérieur, tout simplement.

M. FALCO :

Qui est favorable mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

Attribution de subventions aux associations « Jeunesse »

M. FALCO :

Les attributions aux associations Jeunesse, Monsieur LEROY. Valérie, c'est pour répondre à Monsieur LEROY qui a dit que l'on ne faisait plus rien à la vie associative.

Mme MONDONE :

Bien sûr. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, avant de présenter cette délibération pour l'octroi de subventions d'un montant de 54 000 € pour 18 associations...

M. FALCO :

C'est moins confortable qu'à *CNEWS*, vous avez raison, excusez-moi.

Mme LAVALETTE :

C'est facile.

M. FALCO :

Non mais je vous vois... c'est sûr, c'est modeste. À la télé, c'est plus facile.

Allez-y Madame MONDONE.

Mme MONDONE :

Donc avant de présenter la prochaine délibération, je souhaiterais porter à votre connaissance et vous donner des informations concernant le Contrat d'Engagement Républicain. En effet, la loi du 24 août 2021...

M. FALCO :

C'est une loi. Premièrement, il y a un décret qui est paru le 3 décembre. On applique la loi.

Mme MONDONE :

Tout à fait. Cette loi qui a conforté le respect des principes de la République a institué le Contrat d'Engagement Républicain qui va s'adapter à toutes les associations et fondations qui reçoivent et qui perçoivent de l'argent public. Ce Contrat d'Engagement a été approuvé par décret, le 31 décembre 2021. En suivant bien sûr, il a été publié au Journal Officiel.

Qu'est-ce qu'implique ce Contrat d'Engagement Républicain ? Pour toutes les associations et les subventions, comme je le disais, qui perçoivent de l'argent public, des subventions, qu'elles soient monétaires ou en nature, vont devoir s'engager. S'engager de quelle manière ? En signant ce Contrat d'Engagement Républicain.

Nous avons relevé trois points essentiels. D'une part, les associations « devront respecter les principes de l'égalité, de fraternité, de liberté bien sûr et de dignité de la personne humaine, et également, respecter les symboles de la République ». Elles devront également « ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République. » Et Le troisième point que nous avons relevé, elles devront « s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte à l'ordre public. » Alors libre, enfin libre, ce sera de la responsabilité des associations d'en informer leurs dirigeants, leurs membres, leurs bénévoles.

Néanmoins, sachez que la Ville de Toulon, bien entendu, travaille d'ores et déjà à appliquer cette décision qui a fait l'objet d'un décret et toutes les associations qui vont solliciter la Ville, qui ont sollicité la Ville à compter du 1^{er} janvier 2022, rentreront dans ce cadre-là. Je souhaitais vous tenir informés avant de présenter la délibération aux associations.

M. FALCO :

Madame, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dominique, je reviens deux minutes sur ce que tu as dit. Je suis super choquée quand tu dis « Les parents ne sont pas forcément les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour leurs enfants. » Mais évidemment que si. Les enfants n'appartiennent pas à la société, Dominique, et des parents ont aussi leur libre arbitre et peuvent garder cette liberté. Je le rappelle quand même, et tu l'as dit, ce vaccin, c'est une protection personnelle. Ce vaccin empêche les formes graves. Excusez-moi, les enfants ne font pas de formes graves. Tout le monde le dit. Les enfants ne meurent pas, ne font pas de formes graves. De zéro à 30 ans, vous n'avez aucun risque de formes graves. Donc les enfants...

Mme ANDREOTTI :

Je préfère ne pas répondre, donc on arrête là le débat, s'il vous plaît.

Mme LAVALETTE :

Non, non, parce que le débat, le vrai débat, c'est l'hôpital public, Dominique, c'est la casse de l'hôpital public.

M. FALCO :

Madame, on n'est pas à CNEWS, là. On est au Conseil Municipal de Toulon.

Mme LAVALETTE :

Super, ça va être votre prochain mantra ? Vous allez me dire ça à chaque fois que je prends la parole, Monsieur le Maire ? C'est un peu léger.

M. FALCO :

On est sur une délibération.

Mme LAVALETTE :

On vient de passer une délibération importante.

M. FALCO :

Restez sur la délibération, Madame LAVALETTE. Vous auriez dû demander la parole en temps voulu pour contredire ce que disait le Docteur ANDREOTTI et je vous l'aurais donnée. Mais là, vous êtes en train de semer la pagaille dans le Conseil Municipal.

Mme LAVALETTE :

On a le droit d'avoir un débat d'idées, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Mais non, ce n'est pas... On vote des délibérations. Restons sur l'ordre du jour. Excusez-moi. C'est à moi à mettre de l'ordre dans le Conseil Municipal.

Mme LAVALETTE :

Tiens, on va être sur l'ordre du jour : qu'en est-il de la vaccination ? Est-elle demandée pour les centres de loisirs ?

M. FALCO :

Ce n'est pas un débat politique, « Dominique, tu n'as pas dit ça. Pierre, tu aurais dû dire ça. » Là, on est sur la 12.1.03. Si vous aviez eu à intervenir précédemment, vous m'auriez demandé la parole, je vous l'aurais donnée. Là, on est sur la délibération d'attribution de subventions aux associations Jeunesse. Madame MONDONE vous a dit que l'on allait appliquer la loi et le décret d'engagement républicain, point. Après, je ne vais pas revenir sur la délibération passée.

Mme LAVALETTE :

Ça vous arrange bien.

M. FALCO :

Vous n'avez qu'à suivre le Conseil Municipal et ne pas être dans vos rêves. Suivez le Conseil Municipal. Ne rêvez pas trop. Croyez-moi, j'y suis passé. Le réveil est difficile.

Mme LAVALETTE :

Mais de quoi vous parlez ?

M. FALCO :

De rien. Je parle des délibérations. Vous prônez... Vous interpellez le Docteur ANDREOTTI. Premièrement, la politesse, c'est dire, « *Madame.* »

Mme LAVALETTE :

Quand vous appelez « Momo » Monsieur MAHALI, excusez-moi, je rigole.

M. FALCO :

Je peux me le permettre, mais vous ne pouvez pas vous permettre d'appeler Dominique. C'est tout.

Mme LAVALETTE :

D'accord. Docteur ANDREOTTI, nous pouvons continuer effectivement...

M. FALCO :

Allez, allez-y sur la 12.1.03. Allez-y. On vous écoute.

Mme LAVALETTE :

Vous êtes énorme.

M. FALCO :

Je ne suis pas énorme. Malgré le fait qu'on dise que je mange, regardez.

Mme LAVALETTE :

Vous n'avez qu'à dire à votre nouvel ami Emmanuel MACRON que s'il avait eu un peu de courage et que ce pass vaccinal était sanitaire et non pas politique, il aurait fait une vaccination obligatoire.

M. FALCO :

Elle est à *CNEWS* et ça lui plaît.

Mme LAVALETTE :

Ça me plaît. J'aime ! J'aime défendre la liberté !

M. FALCO :

Vous y reviendrez.

Mme LAVALETTE :

J'aime défendre la liberté.

M. FALCO :

Ils n'ont pas choisi la meilleure. Allez-y.

Mme LAVALETTE :

98 milliards en 40 ans. Vous ne voulez pas parler de vaccin ? On va parler de subventions publiques. 98 milliards en 40 ans, c'est la somme allouée à la politique de la Ville. Vous savez, ça fait un peu penser aux Danaïdes, vous savez, les cinquante filles de Danaos qui étaient dans l'antiquité, condamnées à remplir des tonneaux percés.

M. FALCO :

On a la même culture que la vôtre. Vous nous donnez une leçon. « *Vous le savez* ». Eh bien oui, on le sait. On vous étonne quand on vous dit qu'on le sait. Il n'y a pas que vous qui savez. Alors nous savons.

Mme LAVALETTE :

Vous n'êtes pas très en forme. Tout ça pour ça. Pour une mixité sociale qui ne fonctionne pas, et elle ne fonctionne pas, on le voit bien dans les quartiers, mon camarade NAVARRANNE en a reparlé tout à l'heure, quand on voit les faits divers et qu'on ouvre le *Var-Matin*. Vraisemblablement, ça ne fonctionne pas. Et ça ne fonctionne pas, pourquoi ? Parce que vous avez abandonné ce modèle d'assimilation. Quand je dis « *vous* », Monsieur le Maire, c'est parce qu'avec vos nombreuses, pour le coup, étiquettes politiques, comme vous êtes un homme libre, j'ai bien compris que vous alliez où la liberté...

M. FALCO :

Mais ça vous ennue, mon parcours. Qu'est-ce que vous voulez faire ? J'ai été sept fois Maire. Eh bien oui, j'ai eu des expériences différentes et tout, que j'assume, passionnantes. Je vous assure, la République est passionnante.

Mme LAVALETTE :

Mais c'est beau ! Mais c'est beau ! Je suis très admirative de votre carrière.

M. FALCO :

C'est ma vie, Madame.

Mme LAVALETTE :

J'en suis très admirative de votre carrière.

M. FALCO :

C'est ma vie ! Je me lève pour ça très tôt le matin et je me couche très tard le soir pour ça. J'assume tout, tout, tout. C'est ma vie. C'est ma vie ! Il n'y a rien de plus beau que de s'occuper du service public, que de s'occuper de la vie des gens, de faire évoluer des villages. C'est ma vie. Je l'assume. Je ne fais pas tout bien, croyez-moi. Je suis comme tout le monde. Je suis un humain, mais si vous saviez comme je suis bien lorsque je travaille ! J'assume. J'assume mon passé et j'assume tout.

Mme LAVALETTE :

Du coup, cette mixité sociale et cet abandon de l'assimilation, vous l'assumez donc.

M. FALCO :

Tout à fait.

Mme LAVALETTE :

Ce sera sans nous parce que continuer à tenir en perfusion de subventions les associations comme celle des Jeunes de Ste Musse.

Mme MONDONE :

Je ne l'ai pas encore présentée, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

Pardon ?

Mme MONDONE :

Je ne l'ai pas encore présentée.

Mme LAVALETTE :

Allez-y, je vous en prie.

M. FALCO :

Non. Allez-y, continuez, continuez !

Mme LAVALETTE :

Nous voterons pour, sauf association des Jeunes de Ste Musse et association Cultures du Cœur parce que cela fait longtemps que nous vous alertons sur cet échec de politique et les tenir en subventions avec de l'argent des Toulonnais ne nous paraît pas probant. Je vous remercie.

M. FALCO :

Merci Madame.

Mme LAVALETTE :

Mais je vous en prie.

M. FALCO :

Valérie, je mets aux voix la délibération et les 54 000 € que nous votons pour ces – je vais mettre mes lunettes, vous voyez, quand j'étais Maire de Pignans, je n'avais pas besoin de lunettes, maintenant j'ai besoin de lunettes – 18 associations qui relèvent de la Jeunesse.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 12.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

12.1.04

Attribution de subventions aux associations ayant répondu à l'appel à projets relatif aux loisirs éducatifs des 12-17 ans pour les vacances scolaires 2022 et autorisation de signer les conventions de partenariat financier

M. FALCO :

Allez Laurent, tu continues. C'est Valérie, encore ; allez, Valérie.

Mme MONDONE :

Il s'agit d'attribution de subventions à des associations pour l'appel à projets à destination des adolescents. Ces associations proposent des séjours avec nuitées et sans nuitées pour un montant de 42 019 €.

M. FALCO :

Monsieur PARDIGON sort de la salle, car on va voter une subvention pour le Yacht-Club. Vous voyez, une belle association aussi, l'ODEL Var, la FOL, il y en a pour tout le monde, 42 019 €.

Qui est favorable ?

Vous voyez Monsieur LEROY que nos efforts sur la vie associative se poursuivent, malgré la crise. Malgré les conséquences de la crise, nous sommes restés debout.

Défavorable ? Abstentions ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

L'article 12.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

SPORT

Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
15^e Adjoint au Maire

15.1.01

Attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT Association au titre du Budget 2022, et autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de subvention et de partenariat

M. FALCO :

Cette fois, je passe la parole à Laurent BONNET.

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Association au titre du budget 2022 pour un montant de 94 000 €. Elle est reconduite.

M. FALCO :

On n'a pas baissé les subventions d'un centime pour justement continuer à maintenir cette vie associative ô combien essentielle dans une ville, dans une collectivité, quelle qu'elle soit.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

Madame DEPALLENS ne participe pas au vote.

L'article 15.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

15.1.02

Attribution de subventions aux associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison sportive 2021-2022 et autorisation de signer les conventions de subvention et de partenariat financier

M. FALCO :

La 15.1.02, Laurent.

M. BONNET :

Merci. Permettez-moi à l'occasion de cette délibération, Monsieur le Maire, de rappeler, comme vous l'avez dit, le soutien de la Ville aux diverses associations. Là, plus particulièrement, nous allons parler de 30 associations sportives qui sont soutenues par la Ville de Toulon, qui continuent à être soutenues. Cela me semble important. Je ne reviendrai sur aucun des débats précédents, mais je pense que le sport, au-delà de la pratique sportive, porte un vrai message de rassemblement par la pratique que l'on peut faire ensemble, par la diversité des sports et des pratiquants. Je voudrais juste relever que dans ces 30 associations, vous retrouverez le Comité départemental de sport adapté à côté d'un club de foot, à côté des excursionnistes qui font de la randonnée avec, vous vous doutez bien, des générations différentes qui sont touchées.

M. FALCO :

Et tous les quartiers. Je vois Montety. Je vois la Serinette.

M. BONNET :

Vous verrez le Pro Patria de Saint-Jean-du-Var ; vous verrez l'APAS'SPORT de l'hôpital ; vous verrez le Rugby Fauteuil ; vous verrez aussi de la spéléo ; vous verrez le Handi tennis de table. Voilà un petit focus pour vous dire que le sport, je pense que cela résumera un peu certaines choses qui ont été dites, c'est beaucoup de différences, mais beaucoup de différences qui rassemblent partout, et ça c'est l'esprit de Toulon. C'est l'esprit qui est soutenu depuis plusieurs années et je pense que cela valait le coup de faire un petit focus dessus. Voilà pour cette petite intervention. Donc, 30 associations pour un montant total de 116 300 €. Merci.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci. Je rebondis là-dessus. Monsieur BONNET, Monsieur le Maire-Président, c'est ce qui guide nos votes. Vous voyez, par exemple, là dans cette liste, il y a l'association ASCM BOXE que l'on connaît bien et où l'on vote deux types de subventions. On a toujours dit et on maintient, on n'a pas de guerre, on ne fait pas de discrimination au faciès, on n'est pas obtus. ASCM BOXE fait un travail remarquable en matière sportive, remarquable ; remarquable. Ça a été un peu tendu avec eux parce qu'on est allés les voir. Ils n'ont pas apprécié qu'après, on les critique sur d'autres positions en Conseil Municipal, mais on assume. On assume ce mandat et nos positions. ASCM BOXE et d'ailleurs la boxe a été dans l'actualité. Alors c'est vrai, pour un deuil, mais aussi pour rappeler quelles étaient – cette semaine –... mais aussi pour rappeler quelles sont les valeurs de ce sport, que je n'ai jamais pratiqué, mais auquel je crois.

En revanche, ASCM BOXE, on ne vote pas les subventions en matière de politique de la Ville parce que pour le coup, l'utilisation de ces subventions en matière soi-disant de mixité sociale, et tout ça, pour nous, nous apparaissent être dépensées inutilement.

Et on a même toujours dit que si vous vouliez bien mettre tout l'argent qu'on donne à ASCM BOXE sous l'égide du sportif, on le comprendrait. Donc c'est là où encore une fois, je vous rejoins et nous vous rejoignons à 100 % sur les valeurs du sport, la capacité que le sport a de faire, alors on peut l'appeler comme on veut, mais l'assimilation de l'intégration, en fait, il n'y a plus de barrière avec le sport. C'est là où, vous voyez, il y a des associations qui, quand elles jouent sur les deux registres, eh bien, nous apparaissent être très efficaces sur l'un et beaucoup moins sur l'autre. Voilà, c'était simplement pour dire cela. On votera sans aucun problème ces subventions sportives.

M. FALCO :

Vous seriez étonné de savoir que dans, effectivement, l'ASCM BOXE, il y a bon nombre de personnes qui ne sont pas assimilées aux quartiers et qui viennent s'entraîner. Je connais des médecins. Je connais des chefs d'entreprise qui viennent et qui font de la boxe et qui sont accueillis à l'ASCM BOXE effectivement. Cette semaine, on a pu rendre hommage à Alain RUOCCO qui a été précurseur de la boxe, de ce sport ô combien important à Toulon. Et croyez-moi, il y avait bon nombre de Toulonnaises et de Toulonnais qui sont venus effectivement rendre hommage à l'un des précurseurs, rendre hommage au travail qui est fait par cette association de la Beaucaire.

M. BONNET :

Si vous le permettez, Monsieur le Maire

M. FALCO :

Bien sûr, je vous permets.

M. BONNET :

A l'occasion des actions, on aura l'occasion d'en parler lors de la présentation de la politique de la Ville et mes collègues Virginie et Geneviève le feront bien mieux que moi, mais quand même, penchez-vous, je vous invite à aller à la Beaucaire. Si vous n'avez jamais fait de boxe, inscrivez-vous à l'ASCM BOXE, comme ça, si jamais vous vous faites agresser de nouveau, vous serez encore plus efficace. J'espère bien que vous ne vous ferez jamais plus agresser, mais plaisanterie mise à part, allez-y parce qu'ils font un travail dans les quartiers franchement qui vaut le coup. Alors après, des fois, on peut ne pas se rendre compte de ce que c'est qu'un travail de quartier parce que des fois, c'est une chose simple, c'est pratiquer avec des gens différents sur un site où certaines personnes ne seraient pas allées. Mais on en reparlera à l'occasion, enfin avec Virginie et Geneviève de la politique de la Ville. Ils font un vrai travail de quartier, eux comme plein d'autres associations d'ailleurs.

M. FALCO :

Je n'ose pas parler de la valeur sport parce qu'on ne va pas revenir à sa vie personnelle. Vous êtes toujours en train de dire : « *Vous, vous avez été ci, vous avez été là. Vous avez été ça et vous avez accompli ça.* » Je vous assure que le sport, ça a été mon école. Parce que très jeune, se retrouver dans le sport ensemble, modestement, modestement avec peu de moyens, croyez-moi, je l'ai vécu ce sport collectif. Je l'ai vécu ! Tout ce que ce sport peut véhiculer et on fera tous un bilan. Le jour où je ferai un bilan, je vous dirai que ma meilleure formation, ça a été cette formation collective à travers le sport et pas que les grands clubs et tout. Le sport qui rassemble. C'est très, très important.

Est-ce que l'on peut voter ces subventions maintenant que tout est calme ?

Oui, vous pouvez, vous pouvez toujours.

M. NAVARRANNE :

On y était allés, donc on a vu. On les a rencontrés. Encore une fois, c'est pour ça que je dis, les associations sportives, on sait... Alors pour l'instant la Ville de Toulon n'a pas eu de cas. On sait qu'il peut y avoir, ça s'est vu en région parisienne, pour le coup, des associations culturelles, notamment en Seine-Saint-Denis, qui ont utilisé des associations sportives à des fins de prosélytisme et tout cela. Ça n'est pas le cas ici. Et vous voyez, par exemple, c'est, je n'allais pas dire, ce que l'on est allés voir, mais comme il y avait de grosses subventions pour ASCM BOXE, on y était allés voir. Donc encore une fois, moi, je confirme.

Là où effectivement on peut avoir le débat, c'est sur la question et sportive et politique de la Ville. Si on donnait tout, la même somme, mais sur l'égide du sportif... parce que je reconnais effectivement cette valeur, peu importe le niveau où on a joué, comme généralement on commence le sport jeune, c'est structurant. On fait généralement du sport avant la politique. Et donc c'est pour ça et d'ailleurs quand c'est le cas...

M. FALCO :

Très jeune !

M. NAVARRANNE :

... on est un peu plus sain ; on est un peu plus sain et capable de prendre des coups. Donc c'est effectivement une école de la vie remarquable. Comme effectivement, il faut inciter les gens à le faire, comme on en manque tant, il y a des générations qui sont passées par le scoutisme, par toutes ces activités. À la fois d'extérieur, ou pas, tous les sports ne sont pas toujours d'extérieur, où la valeur de l'effort est la seule règle, où la méritocratie est l'unique objectif et l'unique discipline.

M. FALCO :

Et le vivre-ensemble. Il est là le vivre-ensemble.

M. NAVARRANNE :

Et la pratique sportive. Et effectivement, il n'y a pas de barrières. Et ça, c'est certain.

M. FALCO :

Si vous saviez. Je mets aux voix cette délibération si vous le permettez.

Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

Faites-vous vacciner et faites du sport.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
21^e Adjoint au Maire

21.3.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Erick, les travaux communaux.

M. MASCARO :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux à l'école maternelle Basse Convention dans laquelle on ferme un parvis, donc on modifie la façade intérieure, on ferme un parvis pour donner un accès aux sanitaires.

Et la deuxième, c'est sur la Maison de la Photographie où nous déposons trois écrans qui n'ont malheureusement jamais fonctionné. Du coup, on refait la façade une fois qu'ils auront été déposés.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

— M. le Maire procède au vote —

L'article 21.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

M. FALCO :

Sur cette délibération, je clos l'ordre du jour et je vous remercie pour la bonne tenue des débats. Débats, il y a eu.

CLOTURE DE LA SEANCE

— La séance est levée à 10 H 41 —

---oooOOOooo---